SERVING CANADIANS
AU SERVICE DES CANADIENS

Ministère de la Justice Canada

2012-2013

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Peter MacKay, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Department of Justice Canada
Ministère de la Justice Canada
Canada

Table des matières

Message du ministre **1**

Section I : Survol de l'organisation **3**

Raison d'être 3

Responsabilités 3

Résultats stratégiques et architecture d'alignement de programmes 4

Priorités organisationnelles 6

Analyse des risques 10

Sommaire du rendement 12

Profil des dépenses 17

Budget des dépenses par crédit budgétaire 19

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable 19

Section II : Analyse des programmes et des sous-programmes par résultat stratégique **20**

Résultat stratégique A : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible 20

Programme A1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien 20

Sous-programme A1.1 : Justice pénale 22

Sous-programme A1.2 : Justice familiale 25

Sous-programme A1.3 : Accès à la justice 27

Sous-programme A1.4 : Justice applicable aux Autochtones 28

Programme A2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels 31

Résultat stratégique B : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada 32

Programme B1 : Programme des services juridiques au gouvernement 33

Programme C1 : Services internes 37

Section III : Renseignements supplémentaires **41**

Faits saillants des états financiers 41

Tableaux supplémentaires 44

Rapport sur les dépenses fiscales et évaluations 44

Section IV : Autres sujets d'intérêt **45**

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation 45

Renseignements supplémentaires 45

Notes finales **46**

MESSAGE DU MINISTRE

Je suis heureux de faire état des accomplissements du ministère de la Justice en 2012-2013.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, le travail du Ministère a été guidé par les deux résultats stratégiques définis dans le *Rapport sur les plans et les priorités*, soit de veiller à ce que le système de justice du Canada soit équitable, adapté et accessible et d'offrir des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada.

Comme le montre le rapport qui suit, le Ministère a fait des progrès constants en vue de s'acquitter de son mandat. Il a appuyé intégralement le programme législatif du gouvernement du Canada, en particulier en ce qui concerne d'offrir aux victimes d'actes criminels une voix plus forte et un meilleur accès aux programmes et aux services. De telles initiatives contribuent à l'amélioration de l'administration de la justice et augmentent la confiance du public à l'égard du système de justice du Canada.

Le ministère de la Justice est à la fois un ministère chargé de l'établissement de politiques et un organisme central au sein du gouvernement, et les avocats du Ministère offrent toute une gamme de services, notamment des conseils juridiques, des services de contentieux et l'élaboration de mesures législatives. À tous ces égards, le Ministère a travaillé diligemment tout au long de l'année pour appuyer les priorités du gouvernement et servir la population canadienne.

En tant que nouveau ministre de la Justice et procureur général du Canada, je suis impressionné par le professionnalisme et le dévouement dont font preuve les employés du Ministère dans tous les aspects de leur travail.

Je vous invite à lire ce rapport pour connaître les détails du rendement du Ministère au cours de l'année passée à l'égard de l'acquittement de son mandat et de l'appui des priorités du gouvernement du Canada.

L'honorable Peter MacKay, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISATION

Raison d'être

Le ministère de la Justice[i] a pour mandat de soutenir la double fonction de ministre de la Justice et procureur général du Canada.[ii]

Dans le cadre du régime fédéral canadien, l'administration de la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste le ministre de la Justice dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 49 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique, principalement dans les domaines suivants : la justice pénale (y compris la justice pénale pour les adolescents), la justice familiale, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones, ainsi que le droit public et le droit international privé.

Le Ministère soutient également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes de l'État que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens. Le Ministère fournit des avis juridiques au gouvernement et aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs, rédige des textes législatifs et répond aux besoins juridiques des ministères et organismes fédéraux.

Responsabilités

Le ministère de la Justice a été créé officiellement en 1868 lorsque le Parlement a adopté la *Loi sur le ministère de la Justice*[iii] qui énonce les rôles et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux du ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Le ministère de la Justice exerce les trois fonctions distinctes suivantes auprès du gouvernement du Canada :

- ministère stratégique ayant de vastes responsabilités de contrôle de toutes les affaires touchant l'administration de la justice qui sont de ressort fédéral – à ce titre, il cherche à assurer un système de justice équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens;
- prestataire de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative aux ministères et organismes fédéraux; et,
- organisme central secondant le ministre de la Justice pour conseiller le Cabinet à l'égard de toutes les affaires juridiques.

Le ministère de la Justice compte environ 4 800 employés dévoués équivalents temps plein, dont environ 60 p. 100 travaillent dans la région de la capitale nationale. Les 40 p. 100 restants assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires dans tout le pays.

Les juristes forment environ la moitié de cet effectif. L'autre moitié est constituée d'un vaste éventail de professionnels, notamment des parajuristes, des spécialistes en sciences sociales, des

gestionnaires de programmes, des spécialistes des communications, du personnel administratif, des professionnels des services informatiques et des agents financiers.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement de programmes

Le ministère de la Justice cherche à atteindre deux résultats stratégiques qui reflètent la double responsabilité du ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Résultat stratégique A : ***Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible*** appuie le ministre de la Justice dans le rôle qu'il joue comme gardien du système de justice canadien en traitant les questions stratégiques dans le cadre de deux programmes : La *Gestion responsable du cadre juridique canadien* et le *Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels*.

Résultat stratégique B : ***Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada*** appuie le rôle que le procureur général joue à titre de premier conseiller juridique de l'État. Le *Programme des services juridiques au gouvernement* aide le Ministère à s'acquitter de cette responsabilité.

De plus, le programme des *Services internes* regroupe un ensemble d'activités et de ressources connexes qui appuient le Ministère et permettent une prestation de service et d'autres obligations générales efficace et efficiente.

Architecture d'alignement de programmes du ministère de la Justice Canada

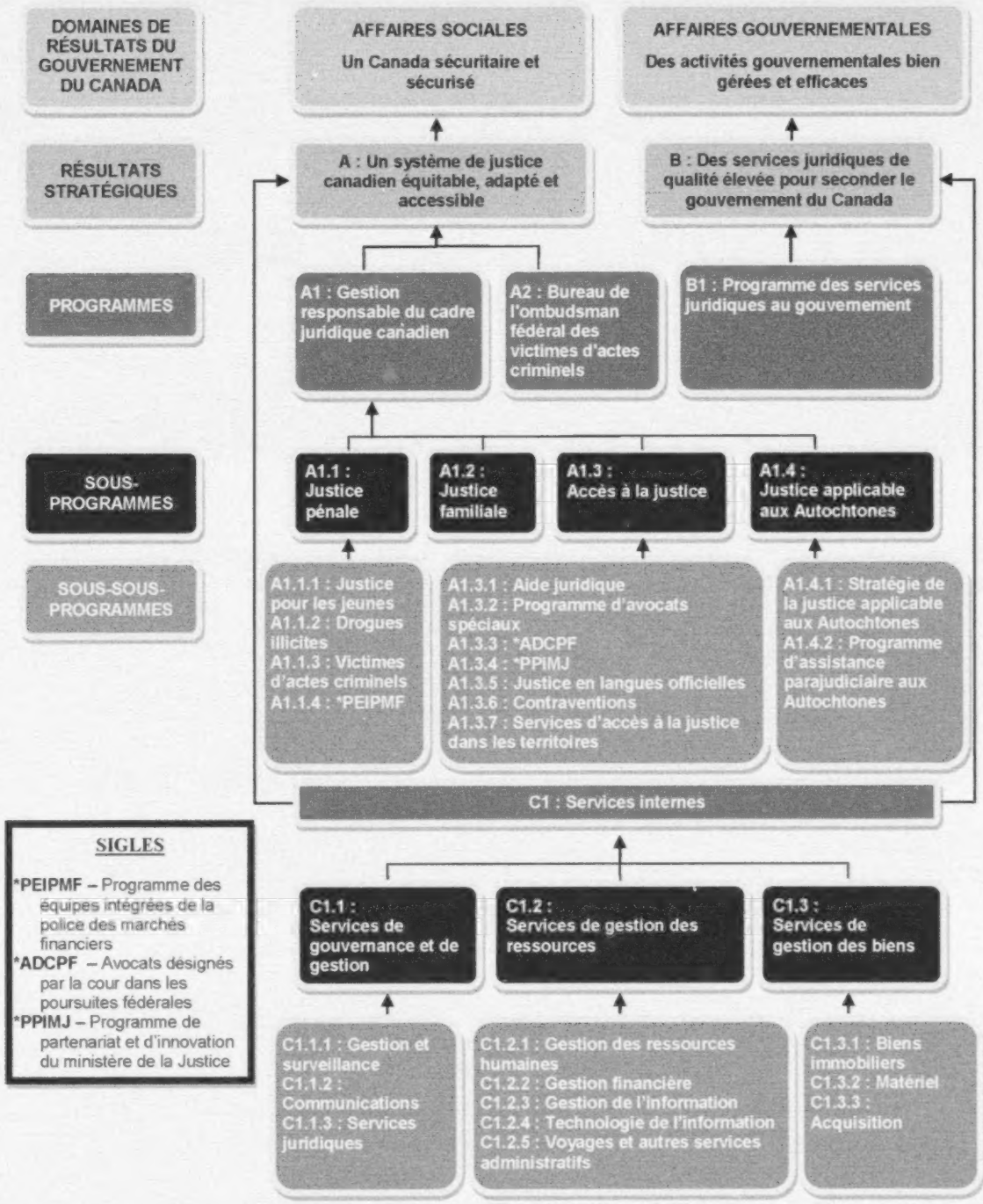

Priorités organisationnelles

Le ministère de la Justice a établi, pour 2012-2013, quatre priorités organisationnelles décrites dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.[IV] Les progrès réalisés en vue de l'atteinte de ces priorités sont décrits ci-dessous.

Priorité	Type[1]	Résultats stratégiques
Accroître la sûreté et la sécurité personnelle des citoyens	Continu	**RS A** : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **RS B** : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada
Sommaire des progrès		
Le ministère de la Justice a adopté une démarche complète pour veiller à ce que cette priorité soit satisfaite en 2012-2013. Les résultats sur le rendement relatifs à la sécurité personnelle des Canadiens sont recueillis tous les cinq ans dans le cadre de l'Enquête sociale générale. Les plus récents résultats[V] indiquent qu'en 2009, 92,7 p. 100 des Canadiens étaient satisfaits de leur sécurité personnelle; 47,6 p. 100 ayant déclaré qu'ils étaient très satisfaits, et 45,1 p. 100 ayant dit qu'ils étaient plutôt satisfaits. Ces résultats dépassent l'objectif du Ministère, soit 90 p. 100 des Canadiens déclarant être « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits » de leur sécurité personnelle. Les prochains résultats de cette enquête seront publiés en 2014, et le Ministère entend atteindre ou dépasser son objectif de nouveau. En 2012-2013, il a collaboré avec les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales pour réformer les lois et soutenir les programmes et les initiatives qui visent à améliorer le système de justice. La sécurité des rues et des communautés demeure une priorité du gouvernement fédéral, et la sécurité est un objectif fondamental d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. En 2012-2013, le Ministère a élaboré et soutenu des propositions de réforme du droit pénal et d'autres lois fédérales pour accroître la sécurité des Canadiens.[2] Ces projets concernaient la violence à l'égard des aînés, la suramende compensatoire, le terrorisme et la sécurité publique. Le Ministère a appuyé des réformes pour accélérer le renvoi des criminels étrangers en éliminant certains recours, et a appuyé la mise en œuvre du projet de loi C-31,[VI] qui met en place une réforme en profondeur du système de détermination du statut de réfugié et de nouvelles mesures pour contrer le trafic de migrants. De plus, le Ministère a participé à de nombreuses tribunes internationales pour défendre et protéger les intérêts et les valeurs canadiens lors de l'élaboration d'interventions mondiales de lutte contre la criminalité et le terrorisme.		

[1] Dans les tableaux des priorités organisationnelles, « type » se définit comme suit : **engagement préalable** – engagement pris au cours du premier ou deuxième exercice avant l'exercice visé par le rapport; **continu** – engagement pris au moins trois exercices avant l'exercice visé par le rapport; et **nouveau** – engagement pris récemment au cours de l'exercice visé par le Rapport ministériel sur le rendement (RMR).

[2] Les nouveaux projets de loi proposent : d'améliorer la sécurité du public et donner plus d'importance aux victimes dans le régime relatif aux troubles mentaux pour les accusés reconnus non criminellement responsables ou inaptes à subir leur procès en raison de troubles mentaux (projet de loi C-54, la *Loi sur la réforme de la non-responsabilité criminelle*); d'ajouter de nouvelles mesures de protection de la vie privée pour veiller à la constitutionnalité de l'écoute d'urgence en situation de préjudice imminent (projet de loi C-55, la *Loi donnant suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire R c. Tse*); de rendre la suramende compensatoire obligatoire dans tous les cas et doubler le montant de la suramende (projet de loi C-37, la *Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l'égard des victimes*); et de créer une nouvelle infraction contre le trafic de tabac de contrebande en prévoyant des peines minimales obligatoires pour les récidivistes qui font le trafic de grandes quantités de tabac (projet de loi S-16, la *Loi visant à combattre la contrebande de tabac*). De plus, le Ministère a soutenu le projet de loi C-43, la *Loi accélérant le renvoi des criminels étrangers*, parrainé par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, et la mise en place du projet de loi C-31, la *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, pour réformer le système d'octroi d'asile et contrer l'introduction de clandestins.

Par ailleurs, le Ministère a uni ses efforts à ceux de ses partenaires pour les aider à administrer des programmes et des services qui soutiennent le système de justice canadien. Il a encouragé la participation des provinces et des territoires aux discussions pour dégager les enjeux socio-légaux nouveaux et déterminer les meilleures façons de les aborder. Il a aussi travaillé avec ses homologues des provinces et des territoires à la mise en œuvre des modifications à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*[vii] (LSJPA), adoptée dans la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*[viii], et financé la mise à jour du *Guide du calcul des peines* de la LSJPA et des documents de formation sur la LSJPA.

Le Ministère a consacré plus de 2 millions de dollars de financement à 65 projets qui visent la participation ou la vulnérabilité des jeunes face aux activités relatives aux armes, aux gangs et à la drogue. Le Fonds du système de justice pour les jeunes[ix] soutient des projets qui encouragent un système de justice pour les jeunes plus efficace, qui s'attaquent aux nouveaux enjeux de justice pour les jeunes et qui permettent une plus grande participation des citoyens et des communautés au système de justice pour les jeunes. Le Ministère a aussi dirigé la Stratégie nationale antidrogue[x] pour prévenir la consommation de drogues illicites, traiter la dépendance et réduire la production et la distribution de drogues illicites. De plus, il a appuyé des projets faisant la promotion des services de justice familiale, de justice applicable aux Autochtones et d'accès à la justice dans le but d'accroître la sûreté et la sécurité personnelle des Canadiens.

Afin d'améliorer l'efficacité de l'aide juridique technique internationale du Ministère, un examen organisationnel a été effectué qui lui a permis de mieux harmoniser son travail d'aide juridique internationale avec les priorités ministérielles de base.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programme
Soutenir les victimes d'actes criminels	Continu	**RS A** : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **P A1** : Gestion responsable du cadre juridique canadien

Sommaire des progrès

Le Ministère a continué de mettre de l'avant des politiques, des programmes et des activités qui non seulement aident les victimes, mais font également en sorte qu'elles puissent se faire entendre dans le système de justice pénale. La rigueur du rôle que jouent les victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale est une composante essentielle d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible. Le Ministère a surpassé tous ses objectifs de rendement en matière de soutien des victimes d'actes criminels. Bien que les objectifs au niveau des sous-sous-programmes ne soient pas publiés dans le RMR, il est important de noter que 94 p. 100 des répondants à l'enquête ont indiqué que le financement avait été utile et les avait aidé à réduire les problèmes financiers (objectif de 75 p. 100 dépassé); 99 p. 100 des requérants (victimes inscrites) avaient reçu des fonds pour leur permettre d'assister à des audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles (objectif de 90 p. 100 dépassé) et 92 p. 100 des requérants avaient reçu de l'aide financière après avoir été victimes à l'étranger (objectif de 80 p. 100 dépassé).

Le Ministère a investi 10,8 millions de dollars en subventions et contributions pour soutenir les initiatives suivantes :

- Huit organisations qui ont reçu du financement opérationnel pour venir en aide aux victimes d'actes criminels partout au Canada;
- Neuf projets pour venir en aide aux familles des femmes autochtones disparues ou assassinées;[xi]
- 18 projets de centre d'appui aux enfants[xii] pour aider les enfants et les jeunes victimes ou témoins d'actes criminels et leurs familles qui se retrouvent dans le système de justice;
- 40 projets qui ont mis en place des programmes axés sur les victimes d'un crime et des services pour les victimes et leurs familles;

- près de 500 victimes et leurs personnes de confiance (99 p. 100 des requérants) pour leur permettre de se déplacer et d'assister à des audiences de la Commission nationale des libérations conditionnelles; et
- plus de 100 Canadiens victimes d'actes criminels à l'étranger et leurs personnes de confiance (92 p. 100 des requérants) en leur offrant de l'aide financière d'urgence[xiii] pour couvrir les frais de déplacement pour assister au procès de même que d'autres services et dépenses connexes.

Afin de soutenir un système de justice canadien équitable, adapté et accessible, le Centre de la politique concernant les victimes[xiv] (CPCV) du Ministère a continué de coordonner et d'élaborer les initiatives et les politiques législatives fédérales concernant les victimes d'actes criminels, y compris la Stratégie fédérale d'aide aux victimes.[xv] Le CPCV a agi comme principal point de contact pour les provinces et les territoires et a mené des initiatives nationales de sensibilisation, notamment la 7e Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels,[xvi] lors de laquelle on a dénombré 162 activités financées dans le but de faire connaître les nouveaux problèmes auxquels font face les victimes, ainsi que les nouveaux services d'aide aux victimes.

Priorité	Type	Résultat stratégique et programme
Soutenir une économie canadienne saine par le biais de services juridiques de haute qualité	Nouveau	**RS B** : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada **P B1** : Programme des services juridiques au gouvernement

Sommaire des progrès

Le ministère de la Justice répond aux besoins du gouvernement du Canada en offrant des services juridiques de qualité au gouvernement fédéral et à ses ministères et organismes clients. Pour soutenir une économie canadienne saine et assurer le retour à l'équilibre budgétaire gouvernemental, le Ministère a offert des services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction réglementaire et législative aux organismes clients. Ces services couvrent un ensemble de politiques, de programmes et d'initiatives visant à stimuler l'économie et à améliorer l'efficience du gouvernement. Ce travail a contribué à la capacité du Ministère de dépasser deux de ses objectifs en ce qui concerne le pourcentage des dossiers de litige qui ont un résultat positif (réglés et tranchés) et le nombre total de projets de loi déposés au Parlement et de règlements publiés dans la *Gazette du Canada*. Le Ministère cherche à améliorer le respect de ses normes de service[xvii] en matière de prestation de tous les services juridiques, y compris ceux qui sont fournis à l'appui d'une économie canadienne saine.

Parmi les initiatives gouvernementales qui soutiennent une économie saine, le Ministère a fourni des services juridiques aux initiatives suivantes :

- d'importants projets de ressources qui créeront des emplois et stimuleront l'économie, comme le pipeline Northern Gateway, l'expansion de la mine de sables bitumineux Jackpine de Shell et la ligne de transmission du projet hydroélectrique du Bas-Churchill;[xviii]
- le Cadre fédéral de développement économique pour les Autochtones,[xix] qui se concentre sur la réduction des obstacles au développement économique des Autochtones et l'exploitation du potentiel économique des terres autochtones;
- le Plan d'action relatif aux revendications particulières : La justice, enfin,[xx] qui vise le règlement des revendications en suspens avec les Premières Nations, y compris 300 négociations en cours et 20 règlements visant à offrir la justice aux Premières Nations et à assurer la certitude à l'ensemble des Canadiens;
- le Conseil de coopération Canada-États-Unis en matière de réglementation,[xxi] qui vise à améliorer l'harmonisation des règlements entre le Canada et les États-Unis dans le but de faciliter le commerce et l'investissement transfrontaliers;

- le Plan d'action États-Unis/Canada Par-delà la frontière[xxii] et l'élaboration d'un Énoncé des principes de protection de la vie privée portant sur l'échange d'information entre les deux pays;[3]
- l'établissement d'un législateur des marchés des capitaux et de mesures supplémentaires pour stabiliser le secteur financier canadien, mettre sur pied des initiatives fiscales et améliorer l'administration des ententes fiscales avec les provinces, les territoires et les administrations autochtones; et
- la défense des contestations judiciaires de la constitutionalité de la *Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation*,[xxiii] qui a mis fin au monopole de la Commission canadienne du blé.

Parmi les initiatives gouvernementales qui visent l'efficience au sein du gouvernement, le Ministère a fourni des services juridiques aux initiatives suivantes :

- la mise en œuvre de la législation pour les budgets fédéraux 2012 et 2013;
- la réforme des lois et des règlements en matière de régimes de retraite privés et publics;
- l'élaboration et la défense des lois et des décisions visant à réduire la taille de la fonction publique;
- la défense des contestations judiciaires relatives à la *Loi sur le contrôle des dépenses*,[xxiv] qui limite les augmentations au taux de salaire de la fonction publique;
- la défense des contestations judiciaires relatives à la *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule*,[xxv] qui amende le *Code criminel*[xxvi] et la *Loi sur les armes à feu*[xxvii] de façon à supprimer l'obligation d'enregistrer les armes à feu dont l'utilisation n'est ni interdite ni restreinte, et à obtenir la destruction des données existantes relatives à l'enregistrement de ces armes à feu;
- les dessaisissements par le gouvernement de biens immobiliers excédentaires pour réduire les coûts et créer des revenus; et,
- une collaboration avec l'Agence du revenu du Canada pour trouver des efficiences et passer en revue les initiatives de la Cour canadienne de l'impôt.

Priorité	Type	Résultats stratégiques
Gérer le changement organisationnel dans un contexte de contraintes budgétaires	Nouveau	**RS A** – Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible **RS B** – Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement
Sommaire des progrès		
Le Ministère a élaboré comme outil du renouveau et de la transformation une stratégie de modernisation comprenant deux composantes : la mise en œuvre des engagements du Ministère dans le cadre du Plan d'action économique de 2012 et, de façon générale, des initiatives de changement pour veiller à ce que le ministère de Justice soit une organisation intégrée, inclusive et branchée, un chef de file en prestation de services juridiques et de politique efficaces, efficients et excellents. Dans le cadre de la Stratégie de modernisation, le Ministère a su honorer ses engagements financiers tels qu'établis dans le Plan d'action économique de 2012 et a dépassé son objectif de 12,3 millions de dollars d'économies pour 2012-2013. Pour ce faire, il a réduit ses dépenses discrétionnaires consacrées aux déplacements, à l'accueil et aux conférences et a augmenté son utilisation de la technologie de l'information. Le ministère a aussi honoré son engagement en ce qui concerne les ressources humaines, réduisant de 112 le nombre de ses équivalents temps plein, une réduction qui dépasse l'objectif prévu de 95. Les mesures d'optimisation des processus, incluant l'établissement d'indicateurs de rendement et de cibles, ont permis au Ministère d'optimiser l'utilisation de ses ressources juridiques. Un projet pilote en particulier a limité le nombre d'heures consacrées aux dossiers d'immigration non		

[3] Le ministère de la Justice travaille sur un certain nombre d'initiatives pour la réalisation du Plan d'action Par-delà la frontière. Pour un sommaire pangouvernemental des progrès réalisés dans le cadre du plan d'action, voir le Rapport de l'initiative horizontale Par-delà la frontière, qui est annexé au *Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013 de Sécurité publique Canada*.

complexes et peu risqués. Cette initiative a produit une économie de 700 000 $ en un an. Le Ministère cherchera à élargir le champ d'application de cette pratique, lorsque possible. De plus, le Ministère a préparé une liste de pratiques optimales pour les gestionnaires, telles que le recours accru aux parajuristes, la stimulation du transfert de connaissances et l'offre de formation sur les principes de gestion de projet pour les professionnels du droit. L'application des pratiques de gestion de projet, associée à des décisions fondées sur des données probantes, à la gestion des risques et à l'examen des pratiques administratives, a permis au Ministère de mettre en place des efficacités dans la pratique du droit visant à réduire les coûts de prestation des services juridiques. Ces initiatives n'ont pas empêché le Ministère de fournir des services juridiques de haute qualité. Le Ministère a dépassé son objectif concernant le pourcentage de dossiers de contentieux qui reçoivent un résultat favorable (jugés et réglés) en atteignant un taux de succès de 74 p. 100, un résultat en ligne avec le résultat obtenu en 2011-2012, et surpassant le résultat de 70.4 p. 100 obtenu en 2010-2011. Le Ministère a aussi dépassé son objectif concernant le nombre de projets de loi déposés au Parlement (Chambre des communes et Sénat) et règlements publiés dans la *Gazette du Canada*, avec un total de 541 projets de lois déposés au Parlement et règlements publiés dans la *Gazette du Canada*.

Le Ministère a fait un effort concerté pour collaborer avec ses clients afin d'offrir des services juridiques avec davantage d'efficience. Le filtrage des besoins des clients et de l'établissement des priorités des demandes à risque élevé a été amélioré. La consultation et le dialogue à intervalles réguliers avec les clients pendant le processus juridique ont fait en sorte que les ressources soient alignées sur les secteurs prioritaires et les plus à risque pour le gouvernement. Le Ministère a aussi rationalisé la prestation des services juridiques par la fusion de plusieurs services juridiques ministériels au service d'un même ministre et offert des services dans des domaines connexes du droit. Ces fusions ont permis de rationaliser le travail, de réduire les coûts indirects de gestion et de parvenir à un modèle plus efficace de prestation de services.

Le Ministère a aussi mis en place d'autres initiatives, telles que la rationalisation et la consolidation des services internes et opérationnels, la modernisation de la démarche de recherche et l'adoption d'un modèle de plein recouvrement des coûts pour le travail d'aide juridique technique internationale.

Analyse des risques

Risque	Stratégie de réaction au risque	Lien vers l'Architecture d'alignement des programmes	Lien vers les priorités organisationnelles
S'adapter aux priorités stratégiques nouvelles et émergentes en temps opportun	• Poursuite de la surveillance des tendances émergentes afin d'éclairer la planification à long terme; • Planification de la relève et activités de gestion des connaissances.	RS A : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible P A1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	Accroître la sûreté et la sécurité personnelle des citoyens Soutenir les victimes d'actes criminels
Maintenir le partenariat nécessaire à l'élaboration et à la prestation de politiques et de programmes	• Dialogue continu avec les partenaires et les intervenants; • Élaboration de normes de service et d'une stratégie d'engagement des bénéficiaires pour les programmes de financement; • Poursuite de la mise en œuvre d'un plan d'action pour simplifier et réduire le fardeau administratif qui pèse sur les bénéficiaires de financement.	RS A : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible P A1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	Accroître la sûreté et la sécurité personnelle des citoyens Soutenir les victimes d'actes criminels

Répondre à la demande changeante de services juridiques	• Collaboration avec les clients et entreprise d'une planification conjointe pour répondre aux priorités gouvernementales et gérer les risques juridiques de façon rentable; • Amélioration des processus de prévision; • Soutien continu du perfectionnement professionnel des juristes; • Élaboration et perfectionnement continus des outils et des processus de soutien (p. ex., gestion des risques juridiques, soutien aux contentieux).	RS B : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada P B1 : Programme des services juridiques au gouvernement	Soutenir une économie canadienne saine par le biais de services juridiques de haute qualité

Le ministère de la Justice évalue régulièrement les risques éventuels et intègre la gestion des risques à sa planification et à sa prise de décisions générales. En 2012-2013, le Ministère a continué de prendre des mesures pour gérer efficacement les principaux risques qui menacent la gestion responsable du cadre juridique canadien et la prestation de services juridiques de qualité élevée, lesquels sont exposés dans le tableau qui précède et décrits plus en détails ci-dessous.

La vaste portée et la complexité du système de justice continuent de poser un défi pour l'élaboration de politiques et de programmes en temps opportun. Par ailleurs, le système de justice du Canada, qui comporte plusieurs niveaux, exige la participation et la collaboration de divers partenaires et intervenants, y compris les provinces et territoires, afin de respecter les priorités en matière de politiques et de programmes. La capacité du Ministère de maintenir ces relations essentielles est susceptible d'être affectée par le contexte économique de ses partenaires et la nécessité d'équilibrer les attentes et les intérêts.

Par conséquent, le Ministère a continué de surveiller et d'analyser les nouvelles tendances pour éclairer son processus de planification à long terme et maintenir sa capacité de réagir par le biais de politiques publiques. Le Ministère a aussi entrepris des activités de planification de la relève et de gestion des connaissances pour faire en sorte que son effectif possède toujours les connaissances, les compétences et l'expertise utiles pour naviguer dans cet environnement opérationnel complexe.

Pour maintenir les relations avec les partenaires et les intervenants, le Ministère a collaboré avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires de fonds en poursuivant un dialogue basé sur le respect mutuel, des valeurs communes et des intérêts partagés. Le Ministère a élaboré des normes de service et une stratégie d'engagement des bénéficiaires pour les programmes de financement, et a continué de mettre en œuvre un plan d'action pour simplifier et réduire le fardeau administratif qui pèse sur les bénéficiaires de financement. Le Ministère a aussi continué de collaborer par l'intermédiaire de tribunes de coordination entre le fédéral, les provinces et les territoires et les intervenants en insistant particulièrement sur l'établissement des priorités relatives aux objectifs de politiques.

Dans son rôle de fournisseur de services aux ministères et organismes fédéraux, le Ministère doit maintenir la capacité adéquate de prestation de services pour répondre aux besoins juridiques de sa clientèle. Cette capacité dépend largement du recouvrement des coûts auprès des clients. L'adaptation des clients aux priorités, en particulier s'il devait y avoir des changements imprévus dans le volume ou la nature de leurs demandes de services juridiques, pourrait entraîner des risques. Ces derniers pourraient avoir des répercussions financières sur le Ministère puisque ce dernier doit assumer les salaires initiaux et la responsabilité opérationnelle du maintien de la capacité de prestation des services.

Au moment où les clients tentaient de mettre en œuvre des stratégies de limitation des coûts en 2012-2013, le Ministère se concentrait sur la mise à contribution des clients, notamment le partage d'information au sujet de la gestion efficace des risques juridiques, les déclencheurs et les coûts des contentieux, ainsi que le rôle pertinent du conseiller juridique. Le Ministère a aussi poursuivi sa planification conjointe avec ses clients pour veiller à ce que les ressources juridiques s'harmonisent correctement aux priorités gouvernementales. Des améliorations ont aussi été apportées au processus de prévision du Ministère.

Des changements dans la gestion de la pratique du droit peuvent aussi influer sur la capacité du Ministère de répondre aux demandes de service. Le travail juridique devient de plus en plus complexe et multidimensionnel. Par ailleurs, le volume de renseignements sur support électronique essentiels aux dossiers juridiques s'est accru rapidement. Par conséquent, le Ministère a continué de soutenir activement le perfectionnement professionnel continu de son personnel juridique afin d'améliorer sa connaissance et sa compréhension des nouveaux développements dans plusieurs domaines liés à la pratique du droit fédéral. Le Ministère a également continué d'élaborer et d'améliorer ses outils, ses systèmes et ses processus dans les domaines comme la gestion des risques juridiques et le soutien aux contentieux.

Sommaire du rendement

Ressources financières – Total pour le Ministère (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012–2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012–2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012–2013	Écart (dépenses prévues contre dépenses réelles)
694,6	739,9	1 065,1	1 029,4	(289,5)

Nota : Une autorisation de crédit net (ACN) est une autorisation du Parlement qui permet au Ministère de dépenser les recettes découlant de la prestation de services juridiques et de services d'appui internes à d'autres ministères et organismes fédéraux. Le Ministère a reçu une ACN de 296,2 millions de dollars. Le total des dépenses budgétaires et des dépenses prévues pour 2012-2013 exclut l'ACN, tandis que les autorisations totales comprennent 296,2 millions de dollars d'ACN. Les dépenses réelles incluent la dépense des recettes réelles perçues pour services rendus, soit 295,5 millions de dollars, ce qui constitue la principale raison de l'écart important entre les dépenses prévues et les dépenses réelles.

Ressources humaines (équivalents temps plein – ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
5 098	4 778	320

Tableau sommaire du rendement pour les résultats stratégiques et les programmes (en millions de dollars)

Résultat stratégique A : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013[4]	2011-2012	2010-2011	
A1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien	408,7	409,7	383,7	343,5	434,5	424,3	426,7	428,1	Un Canada sécuritaire et sécurisé[xxviii]
A2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,3	Un Canada sécuritaire et sécurisé[xxix]
Résultat stratégique A Total partiel	410,0	411,0	385,0	344,8	435,8	425,5	427,9	429,4	

[4] Pour assurer la concordance avec les autorisations ministérielles par programme, telles qu'elles sont présentées dans le volume II des Comptes publics, les services à l'égard desquels aucun montant n'est imputé au titre de la cotisation de l'employeur à des régimes d'assurance pour les employés (comme le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de soins dentaires de la fonction publique fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada), les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'indemnisation des accidents du travail fournie par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et les services juridiques fournis par le ministère de la Justice Canada ne sont pas compris dans ce montant. Ces renseignements sont uniquement présentés dans les états financiers ministériels.

Résultat stratégique B: Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada

Programme	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)			Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		2012-2013	2013-2014	2014-2015		2012-2013[5]	2011-2012	2010-2011	
B1 : Programme des services juridiques au gouvernement	192,9	199,9	204,0	186,2	453,8	442,5	441,6	455,5	Des activités gouvernementales bien gérées et efficaces[xxx]
Résultat stratégique B Total partiel	192,9	199,9	204,0	186,2	453,8	442,5	441,6	455,5	

Nota : Une autorisation de crédit net (ACN) est une autorisation du Parlement qui permet au Ministère de dépenser les recettes découlant de la prestation de services juridiques à d'autres ministères et organismes fédéraux et de services d'appui internes. L'ACN associée au Programme B1 : *Programme des services juridiques au gouvernement* a totalisé 250,5 millions de dollars en 2012-2013. Le Budget principal des dépenses et les dépenses prévues excluent l'ACN, tandis qu'elle est incluse dans les dépenses réelles. Il s'agit là de la principale raison de l'écart important entre les dépenses prévues et les dépenses réelles.

[5] Pour assurer la concordance avec les autorisations ministérielles par programme, telles qu'elles sont présentées dans le volume II des Comptes publics, les services à l'égard desquels aucun montant n'est imputé au titre de la cotisation de l'employeur à des régimes d'assurance pour les employés (comme le Régime de soins de santé de la fonction publique et le Régime de soins dentaires de la fonction publique fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada), les locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, l'indemnisation des accidents du travail fourni par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et les services juridiques fournis par le ministère de la Justice ne sont pas compris dans ce montant. Ces renseignements sont uniquement présentés dans les états financiers ministériels.

Tableau sommaire du rendement pour les services internes (en millions de dollars)

Services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012 – 2013	2013 – 2014	2014 – 2015		2012 – 2013	2011 – 2012	2010 – 2011
C1 : Services internes	91,6	129,0	159,1	95,7	175,5	161,5	184,7	164,7
Total partiel	91,6	129,0	159,1	95,7	175,5	161,5	184,7	164,7

Nota : Le Budget principal des dépenses et les dépenses prévues excluent l'autorisation de crédit net (ACN), qui permet au Ministère de dépenser les recettes découlant de la prestation de services juridiques à d'autres ministères et organismes fédéraux et de services d'appui internes, tandis que les dépenses réelles incluent l'ACN. L'ACN associée au programme des *Services internes* est passée de 39,1 millions de dollars en 2011-2012 à 44,9 millions en 2012-2013.

Tableau sommaire du rendement total (en millions de dollars)

Résultats stratégiques et services internes	Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues			Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées)		
		2012 – 2013	2013 – 2014	2014 – 2015		2012 – 2013	2011 – 2012	2010 – 2011
RS A : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible	410,0	411,0	385,0	344,8	435,8	425,5	427,9	429,4
RS B : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement	192,9	199,9	204,0	186,2	453,8	442,5	441,6	455,5
C1 : Services internes	91,6	129,0	159,1	95,7	175,5	161,5	184,7	164,7
Total	694,5	739,9	748,1	626,7	1 065,1	1 029,4	1 054,2	1 049,6

Les différences de dépenses prévues pour le résultat stratégique A : *Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible* pour les exercices 2012-2013 à 2014-2015 s'expliquent principalement par l'achèvement d'initiatives à la fin de 2012-2013, celles-ci n'étant pas comptabilisées en 2013-2014 ni en 2014-2015, ainsi que par des réductions dans le cadre des mesures d'économies du budget de 2012.

Le Budget principal des dépenses et les dépenses prévues excluent l'autorisation de crédit net. Une autorisation de crédit net (ACN) est une autorisation du Parlement qui permet au Ministère de dépenser les recettes découlant de la prestation de services juridiques à d'autres ministères et organismes fédéraux et de services d'appui internes. Les autorisations de crédit net associées au *Programme des services juridiques au gouvernement* ont totalisé 250,5 millions de dollars en 2012-2013. Ce total représente une baisse de 7,2 p. 100 par rapport à 2011-2012, année où le total avait atteint 270 millions de dollars. Les différences de dépenses prévues pour le résultat stratégique B : *Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement* s'expliquent principalement par les réductions dans le cadre des mesures d'économies du budget de 2012, contrebalancées en 2012-2013 par une augmentation des dépenses prévues à la convention collective du groupe du droit (LA).

Les autorisations de crédit net associées au programme des *Services internes* sont passées de 39,1 millions de dollars en 2011-2012 à 44,9 millions de dollars en 2012-2013. Au cours des deux dernières années, le Ministère a versé des indemnités de départ ponctuelles à divers groupes représentés, y compris aux membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. On prévoit que le groupe LA recevra une indemnité de départ en 2013-2014. Ces coûts gérés de façon centralisée représentent la majorité des variations entre les dépenses réelles et les dépenses prévues. Quant aux dépenses, les services internes du Ministère ont aussi été réduits, conformément aux mesures d'économies du budget de 2012.

La section II contient d'autres détails sur ces variations.

Profil des dépenses

Comme le montre le tableau qui suit, le Budget principal des dépenses de 2012-2013 du Ministère a totalisé 694,6 millions de dollars et ses autorisations totales ont atteint 1 065,1 millions de dollars. Les autorisations totales comprennent le financement reçu à la suite des exercices du Budget supplémentaire des dépenses et des crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor au montant de 74,0 millions de dollars. Elles comprennent également les dépenses réelles d'ACN de 295,5 millions de dollars, qui permettent au Ministère d'utiliser les recettes découlant de la prestation de services juridiques à d'autres ministères et organismes fédéraux.

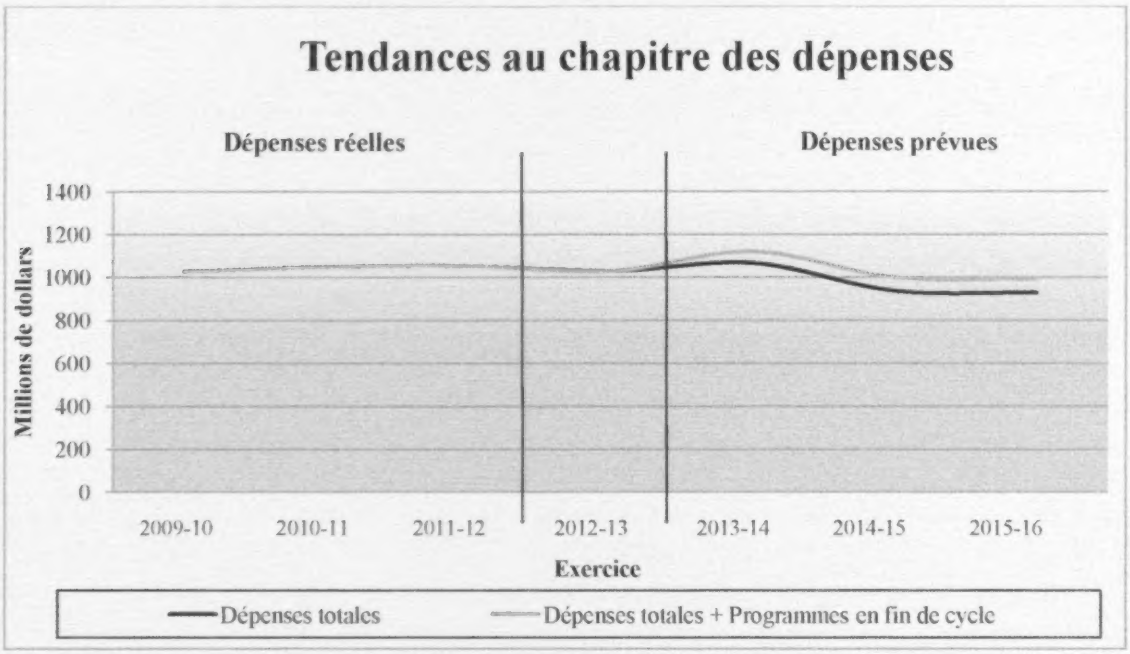

Alors que les dépenses ont augmenté lors des années précédentes, étant passées de 1 049,6 millions de dollars en 2010-2011 à 1 054,2 millions de dollars en 2011-2012, elles ont diminué en 2012-2013, s'étant fixées à 1 029,4 millions de dollars (2,3 p. 100 de moins que l'année précédente). Cet écart s'explique principalement par une diminution des coûts et de la demande de prestation de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux et par la mise en œuvre de mesures d'économies du budget de 2012. La diminution des dépenses prévues est principalement attribuable à des programmes temporaires qui représentent 52,3 millions de dollars en 2013-2014, 62,8 millions de dollars en 2014-2015 et 66,7 millions de dollars en 2015-2016.

De plus, comme le Ministère doit s'adapter à la fluctuation constante de la demande de services juridiques, le profil de ses autorisations totales continue de varier d'une année à l'autre. Comme le démontre le graphique qui suit, les services votés et l'ACN ont changé considérablement de 2010-2011 à 2012-2013. La tendance montre une baisse de 4 p. 100 des services votés à la suite de la mise en œuvre des mesures d'économies du budget de 2012 et une augmentation de 2,5 p. 100 de l'ACN sur une période de trois ans. Cependant, les recouvrements d'ACN ont diminué de 4,4 p. 100 de 2011-2012 à 2012-2013. Les autorisations totales de 1 065,1 millions de dollars pour 2012-2013 comprennent 768,8 millions de dollars de services votés et 296,2 millions de dollars d'ACN. Pour la première fois depuis l'adoption de l'ACN en 2007-2008, les revenus du Ministère ont diminué. En 2012-2013, on a recueilli pour 295,5 millions de dollars d'ACN. Ces diminutions des services votés et de l'ACN s'expliquent principalement par la mise en œuvre des mesures d'économies du budget de 2012 et une diminution générale de la demande de prestation de services juridiques aux autres ministères et organismes fédéraux.

Tendance des services votés et des autorisations de crédit net

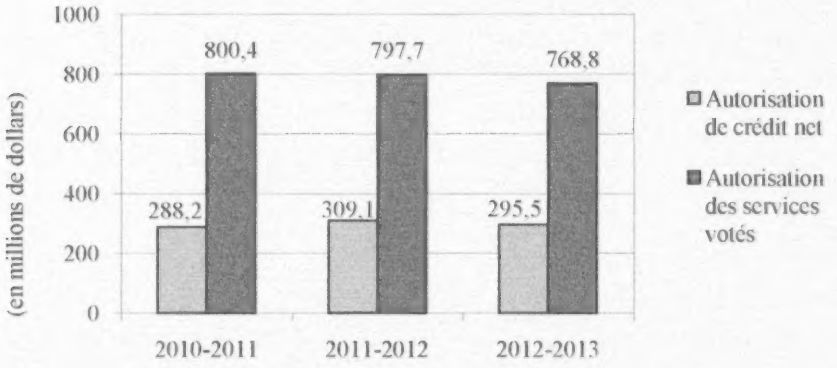

Budget des dépenses par crédit budgétaire

Pour obtenir des renseignements sur les crédits organisationnels ou les dépenses législatives du ministère de la Justice, voir les Comptes publics du Canada de 2013 (volume II). Une version électronique des Comptes publics de 2013 est disponible sur le site Web de Travaux publics et Services Gouvernementaux Canada.[xxxi]

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) indique comment le gouvernement du Canada s'est engagé à accroître la transparence des processus décisionnels dans le domaine de l'environnement en élaborant de grands objectifs stratégiques en la matière.

Le ministère de la Justice veille à ce que ces résultats fassent partie intégrante de ses processus décisionnels. Le ministère de la Justice contribue à la SFDD 2010-2013, comme en témoignent l'identifiant visuel et le programme associé suivant.

Thème IV
Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement

Programme C1 : Services internes

En 2012-2013, le ministère de la Justice a tenu compte des effets environnementaux des initiatives assujetties à la Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes.[xxxii] À l'aide des évaluations environnementales stratégiques (EES), on peut évaluer les répercussions environnementales de toute nouvelle politique, initiative de plan ou de programme au Ministère. Les détails sur les résultats des EES seront communiqués au grand public sur le site Web du Ministère lorsqu'ils seront connus.

Pour obtenir plus de détails sur les activités du ministère de la Justice qui s'inscrivent dans la Stratégie de développement durable et les EES, consultez la section II du RMR et le site Web du Ministère[xxxiii]. Pour obtenir tous les détails sur la SFDD, consultez le site Web de la SFDD[xxxiv].

SECTION II : ANALYSE DES PROGRAMMES ET DES SOUS-PROGRAMMES PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique A : Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible

La responsabilité d'un système de justice canadien équitable, adapté et accessible n'incombe pas seulement au ministère de la Justice, mais bien à tout un nombre d'institutions et d'autres parties intéressées, incluant le Parlement, le système judiciaire, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des administrations provinciales, territoriales et municipales, une multitude d'organismes et d'intervenants non gouvernementaux et, enfin, l'ensemble de la population canadienne. Le Ministère joue un grand rôle en exécutant sa mission fondamentale consistant à établir, maintenir et perfectionner le cadre juridique canadien.

Ce résultat stratégique est soutenu par deux programmes : La *Gestion responsable du cadre juridique canadien* et le *Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels*. Il est aussi soutenu par quatre sous-programmes : Justice pénale, Justice familiale, Accès à la justice et Justice applicable aux Autochtones.

Programme A1 : Gestion responsable du cadre juridique canadien

Description du programme

Conformément au régime fédéral du Canada, l'administration de la justice est un domaine où les compétences sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces. Par l'entremise de ce programme, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité d'assurer un cadre juridique national bilingue et bijuridique pour l'administration de la justice en élaborant des politiques et des lois ainsi qu'en mettant à l'épreuve des approches innovatrices de manière à renforcer ce cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, le mariage et le divorce, l'accès à la justice et la justice applicable aux Autochtones. Ce programme inclut également le versement d'importantes ressources financières aux provinces et aux territoires pour que ceux-ci puissent s'acquitter de leur responsabilité d'administration courante de la justice.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012-2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012-2013
408,7	409,7	434,5	424,3	(14,6)

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
336	316	20[6]

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats actuels
Les Canadiens ont confiance en leur système de justice national	Pourcentage des Canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers le système de justice pénale pour adultes à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60 % (d'ici mars 2015)	50,5 % (en 2011[xxxv])
	Pourcentage des Canadiens qui évaluent leur niveau de confiance envers le système de justice pénale pour adolescents à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points	60 % (d'ici mars 2015)	39,7 % (en 2011[xxxvi])

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2012-2013, le Ministère a consacré 424,3 millions de dollars au Programme A1 : *Gestion responsable du cadre juridique canadien* et employé 316 ETP. L'augmentation des dépenses réelles par rapport à 2011-2012 peut s'expliquer principalement par les dépenses plus hautes que prévu dans les sous-programmes A1.3 Accès à la justice et A1.4 Justice applicable aux Autochtones.

Le Ministère s'est donné comme objectif que 60 p. 100 des Canadiens évaluent leur niveau de confiance dans le système de justice pénale pour les adultes et le système de justice pénale pour les adolescents à 6,0 ou plus sur une échelle de 10 points, un objectif qu'il entend atteindre d'ici mars 2015. Lors du dernier sondage, en 2011, le Ministère n'avait pas atteint ses objectifs à cet égard.

Par conséquent, il a continué de travailler avec les provinces et les territoires pendant toute la période visée par le rapport pour améliorer le système de justice pénale en le rendant plus équitable, adapté et accessible. Le Ministère s'est attardé à réformer le droit pénal, à soutenir les victimes d'actes criminels, à veiller à ce que les services juridiques soient offerts dans les deux langues officielles et à communiquer des renseignements au grand public dans le but d'améliorer la confiance dans les systèmes de justice pénale pour les adultes et les jeunes. Le Ministère croit que ces mesures lui permettront d'atteindre ses objectifs d'ici 2015. De nouvelles données sur le rendement seront produites en 2014.

[6] En raison de la restructuration organisationnelle, 29 ETP prévus ont été déplacés du Programme A1 : La *Gestion responsable du cadre juridique canadien* au Programme C1 : *Services internes* en 2012-2013.

Les recommandations des évaluations[xxxvii] réalisées sur les programmes chapeautés par le Programme A1 : *Gestion responsable du cadre juridique canadien* ont servi de guide à l'amélioration.

Le Ministère a aussi appliqué les leçons retenues de l'analyse des programmes. Les avantages des communications et des consultations continues avec les partenaires depuis les premières phases des initiatives se révèlent essentiels au succès. Afin de limiter les préoccupations financières liées aux restrictions budgétaires du gouvernement fédéral et des provinces, le Ministère a consacré des efforts au renforcement des partenariats avec les intervenants.

Par exemple, à la suite de la réduction du financement de plusieurs programmes de subventions et contributions en 2012-2013, et pour soutenir la priorité consistant à « gérer le changement organisationnel dans un contexte de contraintes budgétaires », le Ministère a élaboré et mis en place une stratégie de communication solide avec les intervenants. Celle-ci lui a permis de continuer d'offrir ses programmes de façon efficace dans les secteurs prioritaires.

De plus, la collaboration immédiate et continue avec les provinces et les territoires pour la mise en œuvre des modifications à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*[xxxviii] que comporte la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*[xxxix] a permis aux administrations d'offrir la formation et les documents pour mieux se préparer à l'entrée en vigueur des modifications.

Pour en savoir davantage sur les activités du Ministère, consultez les principales réalisations du Ministère.[xl]

Sous-programme A1.1 : Justice pénale

Description du sous-programme

Le Ministère élabore et coordonne toutes les politiques et les lois fédérales en droit pénal, ce qui inclut surveiller l'évolution du droit et des politiques pénales, de la procédure, des dossiers de sécurité et de terrorisme, et de la détermination des peines; concevoir et appliquer des options de réforme du droit et des politiques en matière pénale, notamment par voie législative; et conseiller les autres ministères sur les questions de droit pénal. Le Ministère travaille de près avec les provinces et les territoires en les appuyant dans leur responsabilité d'administration quotidienne du système de justice. Le Ministère s'occupe également des affaires émanant du Parlement qui touchent le droit pénal, incluant les projets de loi du gouvernement, les projets de loi d'initiative parlementaire ou les examens parlementaires. Le Ministère soutient également les priorités internationales du gouvernement relié à la justice tel que la prestation de conseils dans l'élaboration des politiques canadiennes de justice internationale, la négociation et la mise en œuvre de normes internationales portant sur la criminalité et la sécurité dans le monde au sein des instances internationales ainsi que de l'assistance technique aux pays étrangers désireux de réformer leur système de justice.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012–2013	Dépenses réelles 2012–13	Écart 2012–13
228,9	224,7	4,2

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2012–2013	Réelles 2012–13	Écart 2012–13
125	135[7]	(10)

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
La sécurité personnelle des Canadiens et la sécurité de leurs biens sont protégées par les lois pénales appropriées	Diminution en pourcentage du taux de crimes déclarés par la police au Canada	1 %	• Diminution de 3 % du taux global de criminalité signalée à la police pour les infractions au *Code criminel* (sauf les infractions aux règlements de la circulation) en 2012 par rapport à 2011 • Baisse de 3 % de l'indice de gravité de la criminalité en 2012 par rapport à 2011[xli]
	Pourcentage des Canadiens indiquant être « plutôt satisfaits » ou « très satisfaits » de leur sécurité personnelle	90 % (d'ici mars 2015)[8]	92,7 %[xlii]

Analyse du rendement et leçons retenues

Comme on le mentionne à la section I dans la discussion sur la priorité organisationnelle « Accroître la sûreté et la sécurité personnelle des citoyens », les résultats sur le rendement sur la sécurité personnelle des Canadiens sont recueillis tous les cinq ans dans le cadre de l'Enquête sociale générale (ESG). Les résultats les plus récents[xliii] indiquent qu'en 2009, 92,7 p. 100 des Canadiens étaient satisfaits de leur sécurité personnelle, avec 47,6 p. 100 des Canadiens ayant déclaré être « très satisfaits » et 45,1 p. 100 ayant déclaré être « plutôt satisfaits ». Ces résultats

[7] La dotation prévue pour l'année 2012-2013 était fondée sur les données financières de décembre 2011. À cette période, le ministère procédait à la mise en œuvre du Plan d'action pour la réduction du déficit. Ainsi, en raison de contraintes budgétaires, le plan initial des ETP était fondé sur un estimatif provisoire; cependant, une fois que le budget a été finalisé, certains postes essentiels ont été dotés en vue d'appuyer les priorités ministérielles.

[8] L'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada de 2009, publiée tous les cinq ans, fournit les données pour cet indicateur.

dépassent ainsi l'objectif du Ministère, soit 90 p. 100 des Canadiens se déclarant plutôt satisfaits ou très satisfaits de leur sécurité personnelle, et s'apparentent à ceux de l'ESG de 2004. Les prochains résultats de l'enquête seront publiés en 2014.

En 2011, le taux de criminalité et l'Indice de gravité de la criminalité avaient diminué de 6 p. 100 en comparaison aux résultats de 2010. En 2012, le taux de criminalité et l'Indice de gravité de la criminalité ont continué de diminuer, les deux ayant baissé de 3 p. 100 par rapport aux résultats de 2011, dépassant l'objectif du Ministère fixé à 1 p. 100. Toutefois, cette diminution globale n'est pas représentative de toutes les juridictions canadiennes ou de tous les types de crimes. Le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires ont enregistré une hausse de leur taux de crimes déclarés par la police et de leur Indice de gravité de la criminalité. De plus, les infractions causant la mort autres que l'homicide, de même que les affaires d'extorsion, les infractions relatives aux armes à feu et les infractions sexuelles contre les enfants, figurent parmi les rares types de crimes violents dont le taux a augmenté en 2012.

Le Ministère a continué de travailler avec diligence tout au long de l'année pour réduire le taux de criminalité, de même que pour maintenir la satisfaction du public par rapport à la sécurité et ainsi atteindre l'objectif de 90 p. 100 en 2015. Pour ce faire, le Ministère a conçu et soutenu des propositions de réforme du droit pénal visant à accroître la sécurité personnelle et la sécurité des citoyens, de même que la confiance des Canadiens envers le système de justice pénale.[9] Il a aussi continué de piloter la Stratégie fédérale d'aide aux victimes[xliv] (qui comprend le Fonds d'aide aux victimes[xlv]); géré le Programme de financement des services de justice pour les jeunes[xlvi] et le Fonds du système de justice pour les jeunes,[xlvii] qui soutiennent des projets axés sur les armes, les gangs et la drogue; et appuyé les objectifs en matière de politique étrangère du Canada, notamment par la prestation continue d'une aide juridique technique internationale.[10]

Le Ministère a dépensé 224,7 millions de dollars et employé 135 ETP pour le sous-programme de Justice pénale. Les dépenses totales ont diminué de 4,2 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues. Bien qu'il y ait eu augmentation de 1,4 million de dollars des dépenses dans le Fonds d'aide aux victimes pour élargir la portée de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, les économies globales peuvent s'expliquer principalement par les 2,2 millions de dollars de réductions des subventions et contributions, dans le cadre des mesures d'économies du budget de 2012, de même que les 2,9 millions de dollars d'économies imputables aux transferts mineurs internes au Ministère, aux mesures d'économies d'exploitation du budget de 2012, et à une gestion financière prudente en réponse à la situation budgétaire.

[9] Exemple de propositions relatives au droit pénal : projet de loi S-7, la *Loi sur la lutte contre le terrorisme*; projet de loi S-9, la *Loi modifiant le Code criminel (Loi sur le terrorisme nucléaire)*; projet de loi C-55, la *Loi modifiant le Code criminel*; projet de loi C-54, la *Loi sur la non-responsabilité criminelle*; projet de loi C-36, la *Loi sur la protection des personnes aînées*; projet de loi S-16, la *Loi visant à combattre la contrebande de tabac*; projet de loi C-37, la *Loi sur la responsabilisation des contrevenants à l'égard des victimes*.

[10] L'aide juridique technique internationale a été offerte à la Jamaïque, au Mexique, aux îles Turks et Caicos, à l'Ukraine ainsi qu'à la Cisjordanie.

Les évaluations effectuées en vertu de ce sous-programme sont :

- L'évaluation de la Stratégie nationale antidrogue[xlviii] (2012)
- L'évaluation des volets de financement de l'Initiative de justice pour les jeunes[xlix] (2011)
- L'évaluation de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes[l] (2011)
- L'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie nationale antidrogue[li] (2010)
- L'évaluation du Tribunal de traitement de la toxicomanie[lii] (2009)

Le Ministère a répondu aux recommandations de l'ensemble des évaluations pour améliorer les programmes et mieux servir les Canadiens. Par exemple, à la suite de l'évaluation de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, le Ministère a élaboré un plan d'action[liii] axé sur la sensibilisation et sur une approche selon plusieurs axes dans le but de rejoindre davantage de Canadiens et d'organismes bénéficiaires pouvant offrir des services aux victimes.

Sous-programme A1.2 : Justice familiale

Description du sous-programme

Le Ministère fournit des analyses, des conseils et du soutien aux recours en justice dans les domaines du mariage, du divorce, des pensions alimentaires pour enfants et des exécutions des ordonnances de droits de visite et de garde. Le Ministère conçoit et met en place des politiques, des programmes et des réformes du droit de la famille en consultation avec les provinces et les territoires. Le Ministère fournit également des services qui aident à l'exécution des ordonnances et des ententes d'aide alimentaire et à la détection des actions en divorce en double. Le but des activités du Ministère dans le domaine de la Justice familiale est de contribuer au développement et au maintien d'un système de justice familiale axé sur l'enfant, et qui facilite l'accès à la justice et encourage les parents à assumer leurs obligations familiales.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
27,4	26,6	0,8

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
82	79	3

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les familles vivant une séparation ou un divorce sont appuyées par des activités fédérales d'exécution des ordonnances	Nombre de demandes de repérage des parents qui sont en défaut de paiement	21 000	35 611[liv]
	Montant total des fonds fédéraux saisis ou redirigés afin de fournir du soutien financier aux familles	140 millions de dollars	165,2 millions de dollars[lv]

Analyse du rendement et leçons retenues

En investissant 26,6 millions de dollars et en employant 79 ETP, le Ministère a su soutenir les familles vivant une séparation ou un divorce en travaillant en collaboration avec les partenaires fédéraux, les provinces et les territoires pour faciliter l'exécution des ordonnances et ententes alimentaires familiales. Le Ministère a dépassé son objectif de traiter 21 000 demandes de dépistage en traitant 35 611 demandes de dépistage pour aider à retrouver des parents en défaut de pension, un chiffre qui s'apparente aux 35 502 demandes traitées en 2011-2012.

Le Ministère a aussi recueilli 165,2 millions de dollars pour satisfaire aux obligations de pension, dépassant ainsi son objectif de 140 millions de dollars. Il a continué de gérer l'Initiative de soutien des familles,[lvi] qui facilite l'accès au système de justice familiale et aide les parents à honorer leurs obligations en matière de droit de la famille. Par cette initiative, le Ministère a remis 15,5 millions de dollars de financement aux provinces et territoires pour la prestation de services de justice familiale et 500 000 $ à des organisations non gouvernementales pour l'élaboration et la prestation de ressources pour la formation et l'information.

Dans le cadre des efforts permanents d'amélioration de l'accès à la justice et de lutte contre la violence familiale, le Ministère a continué de travailler à l'élaboration de propositions de réforme du droit, a soutenu les principaux dossiers de contentieux liés à la justice familiale, de même que la vulgarisation de l'information juridique. Il a publié une version à jour de *La violence est inacceptable peu importe la langue*,[lvii] qui fournit des renseignements sur les lois en matière de violence familiale, y compris le mariage forcé et la violence commise au nom de l'« honneur » pour les nouveaux venus au Canada, et a organisé un atelier sur le sujet pour les représentants de la protection de l'enfance de tout le Canada. De plus, en réponse aux demandes des intervenants, le Ministère a publié une version à jour du *Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne sur le harcèlement criminel* (2012).[lviii]

Le Ministère a reconnu que les parents vivant une séparation ou un divorce ont besoin de plus de renseignements sur la préparation d'un plan parental. Par conséquent, le Ministère s'est doté d'outils pour aider les parents à s'entendre sur la garde de leurs enfants après une séparation ou un divorce. Ces outils comprennent : un guide sur les arrangements parentaux après la séparation ou le divorce,[lix] les problèmes dont il faut tenir compte lorsqu'on élabore un plan parental,[lx] et un échantillon de clauses pour un plan parental,[lxi] tous accessibles au grand public sur le site Web du Ministère.[lxii]

Sous-programme A1.3 : Accès à la justice

Description du sous-programme

À travers le sous-programme d'Accès à la justice, le ministère de la Justice vise à permettre aux Canadiens d'obtenir l'information et l'aide dont ils ont besoin pour résoudre leurs problèmes juridiques soit par le système formel de justice, soit par les mécanismes extrajudiciaires. Le Ministère favorise l'accès à la justice par sa recherche, ses programmes et ses politiques, ainsi que par un financement des organisations non gouvernementales, des groupes autochtones, des collectivités, et des provinces et territoires.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
143,5	152,3	(8,8)

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
91	70	21

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs du rendement	Objectifs	Résultats réels
Les Canadiens sont capables d'obtenir des renseignements cohérents et de l'aide pour accéder au système de justice afin de résoudre leurs problèmes juridiques	Le pourcentage de provinces misant sur des organismes de vulgarisation de l'information juridique soutenus par le ministère de la Justice du Canada	100 %	100 %

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère essaie d'améliorer l'accès à la justice dans les affaires de droit civil, de droit familial et de droit pénal, en tenant compte du besoin de surmonter les obstacles à l'accès à la justice (notamment les frais juridiques élevés, l'absence de données fiables et l'engorgement des tribunaux), de même que des problèmes particuliers qui existent dans les régions éloignées et nordiques du Canada. Ces obstacles confirment l'importance de rendre disponible un service de vulgarisation de l'information juridique (VIJ) de qualité supérieure. Le Ministère a atteint son objectif concernant les organismes subventionnaires qui préparent et produisent des services de VIJ dans les 10 provinces, et a aussi subventionné la VIJ dans les trois territoires.

Le Ministère a renouvelé ses engagements à soutenir l'aide juridique dans les provinces et les territoires, de même que les services d'accès à la justice dans les communautés nordiques. De plus, il a maintenu sa collaboration avec ses partenaires pour améliorer leur capacité d'offrir des services dans les deux langues officielles. À cette fin, le Ministère a financé des projets visant à mieux outiller les intervenants de la justice pour qu'ils offrent des services en français et en anglais, tels qu'un portail[lxiii] d'outils de prestation de services en français.

Le sous-programme d'Accès à la justice a représenté des dépenses de 152,3 millions de dollars et employé 70 ETP en 2012-2013. Cette somme représente une hausse de 8,8 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues et s'explique principalement par le renouvellement d'une composante pénale du Programme d'aide juridique[lxiv], qui a nécessité une augmentation de 14,3 millions de dollars. Cette hausse a été comblée en partie par des économies de 6 millions de dollars dans les transferts internes mineurs au Ministère, les mesures d'économies opérationnelles du budget de 2012 et une gestion financière prudente.

Les évaluations réalisées en vertu du sous-programme d'Accès à la justice sont :

- L'évaluation des Ententes de service relatives à l'accès à la justice dans les territoires[lxv] (2012)
- L'évaluation de l'Initiative d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles[lxvi] (2012)
- L'évaluation du Fonds de la *Loi sur les contraventions* pour la mise en œuvre des obligations linguistiques[lxvii] (2012)
- L'évaluation du Programme d'aide juridique[lxviii] (2012)
- L'évaluation du Programme juridique de partenariats et d'innovation[lxix] (2012)
- L'évaluation de la *Loi sur les contraventions*[lxx] (2010)

Le Ministère a répondu à toutes les recommandations d'amélioration provenant des évaluations. Par exemple, en réponse à l'évaluation des ententes de service relatives à l'accès à la justice dans les territoires,[lxxi] le Ministère a mis en place un plan d'action[lxxii] axé sur la collaboration avec les responsables territoriaux pour entreprendre l'examen des mesures du rendement existantes et déterminer si d'autres mesures du rendement refléteraient mieux les circonstances uniques du Nord pour la prestation de services d'accès à la justice.

De plus, le Ministère continuera d'encourager ses partenaires à utiliser les nouvelles technologies d'appui à la justice dans les deux langues officielles.[lxxiii] Le ministère de la Justice travaillera en collaboration avec les partenaires pour créer une plateforme à partir de laquelle tous les outils seront accessibles. La première composante de cette plateforme a été lancée le 26 février 2013 (www.cliquezjustice.ca).

Sous-programme A1.4 : Justice applicable aux Autochtones

Description du sous-programme

Le Ministère aide les peuples autochtones à instaurer, à administrer et à rendre accessible un système de justice respectant les principes d'équité et de sensibilité culturelle. En collaboration avec les provinces, les territoires et les collectivités autochtones, il élabore des politiques éclairées et adaptées pour un programme continu et efficace. De plus, le Ministère aide les collectivités à développer leurs

capacités d'acquérir plus de connaissances et de naviguer plus efficacement à travers le système de justice formel et les mécanismes extrajudiciaires adaptés à la culture. La justice applicable aux Autochtones est une responsabilité partagée entre les divers paliers de gouvernement.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
9,9	20,7	(10,8)

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2012-2013	Réelles 2012-2013	Écart 2012-2013
36	32	4

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Un système de justice qui répond aux besoins des peuples autochtones d'une manière juste et adaptée sur le plan culturel	Nombre de collectivités qui ont des projets ou programmes de la Stratégie de justice applicable aux Autochtones qui soutiennent la justice communautaire et l'acquisition de capacités et la formation	600	800
	Nombre de clients desservis par les programmes d'assistance parajudiciaire aux Autochtones dans les provinces	30 000	51 762 (en 2011-2012)[11]

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Ministère a su collaborer avec les partenaires provinciaux et territoriaux pour mettre en œuvre et faire progresser la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones[lxxiv] (SJA) et le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones[lxxv] (PAPA). La SJA offre des programmes et des projets qui visent à aider les Autochtones à créer et à administrer des services et des processus de justice équitables et culturellement adaptés, et à y avoir accès. Environ 275 programmes de la SJA ont offert des services à plus de 800 communautés autochtones, un total qui dépasse l'objectif et les résultats de l'année dernière par plus de 200 communautés. De plus, 41 projets de renforcement de la capacité et de formation financés par la SJA ont rejoint plus de 400 communautés autochtones.[lxxvi]

[11] Les données pour 2012-2013 seront accessibles le 31 décembre 2013. De plus, le nombre de personnes servies ne comprend pas les données du Nunavut.

Le PAPA aide les Autochtones qui ont des démêlées avec la justice à comprendre leurs droits et les services juridiques qui leur sont offerts. Environ 51 762 personnes ont bénéficié du PAPA en 2011-2012,[12] et le taux de satisfaction a été de 92 p. 100.[13] En plus du financement de projets, le Ministère a investi des efforts pour renforcer la collaboration et les partenariats avec les ministères et les interlocuteurs pour améliorer leur compréhension des programmes de justice applicable aux Autochtones.

Le sous-programme de justice applicable aux Autochtones, qui emploie 32 ETP, a investi 20,7 millions de dollars en 2012-2013, une augmentation de 10,8 millions de dollars par rapport à ses dépenses prévues de 9,9 millions de dollars. Cette hausse provient en grande partie du renouvellement du financement de la SJA pour un an, qui s'est élevé à 11,9 millions de dollars.

Les évaluations effectuées en vertu du sous-programme de la justice applicable aux Autochtones sont :

- L'évaluation du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones[lxxvii] (2013)
- L'évaluation de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones[lxxviii] (2011)
- L'évaluation à mi-mandat de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones[lxxix] (2010)

Le Ministère apprend de chaque évaluation et élabore des plans d'action de la direction pour mettre en place les changements recommandés dans les évaluations. À la suite de l'évaluation du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones (2013),[lxxx] le Ministère continuera de travailler avec les provinces, les territoires et les organismes de prestation de services afin de mettre à jour la stratégie de mesure du rendement et de mettre en œuvre de nouvelles mesures nationales de rendement[14] qui saisiront mieux le travail du programme. Pour en savoir davantage, consultez la réponse de la direction et le plan d'action.[lxxxi]

Une autre leçon tirée concerne le processus de demande en vertu du Fonds de renforcement des capacités[lxxxii] de la SJA. En 2012-2013, le Ministère a lancé la demande de propositions du Fonds de renforcement des capacités plus tôt dans l'année, qui s'est traduite par l'une des demandes de propositions les plus réussies jusqu'ici et par une augmentation du nombre de propositions bien préparées. Cette demande de propositions a aussi permis au Ministère de mieux planifier et gérer le financement des projets de renforcement de la capacité et de formation.

[12] Les plus récentes données dont on dispose datent de 2011-2012. Les données de 2012-2013 seront connues le 31 décembre 2013. De plus, le nombre de personnes servies ne comprend pas les données du Nunavut.

[13] L'évaluation de 2012 du PAPA a déterminé que 92 p. 100 des clients interrogés étaient satisfaits ou très satisfaits des services qu'ils avaient reçus du programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones.

[14] Appelées « les besoins nationaux en données pour le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones ».

Programme A2 : Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Description du programme

Ce programme assure la sensibilisation aux besoins et aux préoccupations des victimes dans les domaines de ressort fédéral, constitue un recours indépendant pour les plaintes des victimes au sujet du respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*[lxxxiii] qui s'appliquent aux victimes de délinquants sous surveillance fédérale et aide les victimes à se prévaloir des programmes et services fédéraux existants.

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a été créé en 2007 en tant que programme sans lien de dépendance avec le ministère de la Justice. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice et c'est pourquoi il n'est pas visé par le cadre de gouvernance du Ministère. Le Bureau reçoit du soutien concernant les services ministériels de la part du Ministère.

Le mandat de l'ombudsman fédéral, qui a trait exclusivement aux questions de responsabilité fédérale, est le suivant :

- promouvoir pour les victimes l'accès aux programmes et aux services existants;
- répondre aux plaintes provenant des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui s'appliquent aux victimes d'actes criminels perpétrés par des délinquants relevant des autorités fédérales;
- faire connaître au personnel du système de justice pénale et aux responsables du développement de politiques les besoins et les préoccupations des victimes d'actes criminels, ainsi que les lois qui les défendent, et notamment, de promouvoir les principes énoncés dans l'*Énoncé canadien des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité*[lxxxiv] dans les domaines de compétence fédérale;
- cerner et examiner les enjeux nouveaux et les problèmes systémiques, y compris ceux qui sont reliés aux programmes et services offerts ou administrés par le ministère de la Justice ou par Sécurité publique Canada, qui ont une incidence négative sur les victimes d'actes criminels;
- faciliter pour les victimes l'accès aux programmes et aux services fédéraux existants en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012–2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012–13
1,3	1,3	1,3	1,2	0,1

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2012–2013	Réelles 2012–2013	Écart 2012–2013
10	9	1

Résultats sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les victimes d'actes criminels ont un accès efficace à de l'information sur leurs droits ainsi qu'aux programmes et services fédéraux qui leur sont disponibles	Pourcentage d'augmentation des contacts des clients avec le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels par rapport à l'année précédente	10 %	Non disponible: consultez la section Analyse du rendement et leçons retenues qui suit.
Les victimes d'actes criminels ont accès à un processus d'examen neutre pour traiter les plaintes au sujet des programmes, des services, des lois et des politiques fédérales les concernant	Pourcentage d'augmentation des plaintes enregistrées et traitées/révisées par rapport à l'année précédente	5 %	Non disponible: consultez la section Analyse du rendement et leçons retenues qui suit.
Les ministères fédéraux, organismes et autres parties intéressées apportent des changements positifs pour les victimes d'actes criminels	Pourcentage des recommandations du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels soumises et reconnues ou à la suite desquelles des mesures ont été prises	100 %	Non disponible: consultez la section Analyse du rendement et leçons retenues qui suit.

Analyse du rendement et leçons retenues

Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels (BOFVAC) ne s'inscrit pas dans le cadre de gouvernance du Ministère. Les détails sur les activités réalisées en 2012-2013 seront publiés dans le rapport annuel 2012-2013 du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Pour en savoir davantage sur les activités 2012-2013, consultez le site Web du Bureau.[lxxxv]

Résultat stratégique B : Des services juridiques de qualité élevée pour seconder le gouvernement du Canada

En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*,[lxxxvi] le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques de qualité élevée au gouvernement fédéral ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la Loi, le ministre est désigné jurisconsulte du Conseil privé de Sa Majesté et veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. En application de l'article 4.1 de la Loi, le ministre est chargé de la rédaction et de l'examen de tous les règlements gouvernementaux avant leur enregistrement afin de s'assurer de

la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*,[lxxxvii] de même que de tous les projets de loi du gouvernement avant leur dépôt au Parlement pour garantir leur conformité avec la *Charte canadienne des droits et libertés*.[lxxxviii]

En outre, en vertu de l'article 5 de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont parties et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Le Ministère cherche à atteindre ce résultat stratégique grâce au *Programme des services juridiques au gouvernement*.

Programme B1 : Programme des services juridiques au gouvernement

Description du programme

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités politiques et de programmes du gouvernement et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : un réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, des services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et un réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012–2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles 2012-2013	Écart 2012–13
192,9	199,9	453,8	442,5	(242,6)

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2012–2013	Réelles 2012–2013	Écart 2012–2013
3 508	3 334	174

Résultat sur le rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectifs	Résultats réels
Les ministères fédéraux et les organismes reçoivent des services juridiques de grande qualité	Pourcentage des normes de services qui reçoivent une cote de satisfaction des clients de 8,0/10 ou plus sur une échelle de 10 points	70 % (d'ici juin 2015)[15]	40 %
Les intérêts de l'État sont représentés devant les cours et tribunaux	Pourcentage de dossiers de contentieux qui reçoivent un résultat favorable (jugés et réglés)	70 %	74,9 %
Exécution complète du programme législatif du gouvernement	Nombre de projets de loi déposés au Parlement (Chambre des communes et Sénat) et règlements publiés dans la *Gazette du Canada*	500	541

Analyse du rendement et leçons retenues

L'écart de 242,6 millions de dollars pour ce programme s'explique principalement par le fait que les dépenses prévues (199,9 millions de dollars) excluent l'autorisation de crédit net (estimée à 275,1 millions de dollars dans le *Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013*[lxxxix]), tandis qu'elle est incluse dans les dépenses réelles. Une autorisation de crédit net est une autorisation du Parlement qui permet au Ministère de dépenser les recettes découlant de la prestation de services juridiques et de services d'appui internes à d'autres ministères et organismes fédéraux. Les dépenses totales liées à l'autorisation de crédit net en 2012-2013 ont été réduites de 25,8 millions de dollars par rapport aux dépenses prévues dans le Rapport sur les plans et priorités 2012-2013, cette baisse s'expliquant en grande partie par la diminution générale de la demande et des coûts associés aux services juridiques rendus ainsi qu'à la mise en œuvre des mesures d'économie du budget de 2012. Le programme a aussi reçu du financement de plusieurs initiatives.[16] Les ressources humaines ont aussi été inférieures aux projections de 174 ETP, un phénomène qui s'explique en partie par les réductions découlant de la Stratégie de modernisation retenue par le Ministère pour réduire ses coûts.

[15] Les sondages sont effectués suivant un cycle triennal auprès des organismes clients. Les résultats seront dévoilés en 2015.

[16] Ces initiatives sont : un financement pour surmonter les défis liés à la gestion des cas d'interdiction de territoire pour raison de sécurité, à la protection des renseignements confidentiels dans les affaires d'immigration et à l'obtention de garanties diplomatiques de sécurité pour les personnes interdites de territoire qui sont exposées à un risque de torture (3,6 millions de dollars); un financement pour améliorer les activités liées à la cessation et à l'annulation du statut de réfugié (1,6 millions de dollars); et le financement des conventions collectives (4,5 millions de dollars).

En 2012-2013, le Ministère a dépassé son objectif du « pourcentage de dossiers de contentieux ayant connu un résultat positif » en atteignant un taux de réussite de 74,9 p. 100. Il a aussi dépassé son objectif du « nombre de projets de loi déposés au Parlement (Chambre des communes et Sénat) et de règlements publiés dans la *Gazette du Canada* » en déposant 31 projets de loi et en publiant 510 règlements.

Bien que le nombre de projets de loi déposés ait diminué au cours des dernières années, le nombre de règlements a augmenté (voir graphique qui suit).

Tendances relatives aux projets de loi déposés au Parlement et aux règlements publiés dans la *Gazette du Canada*

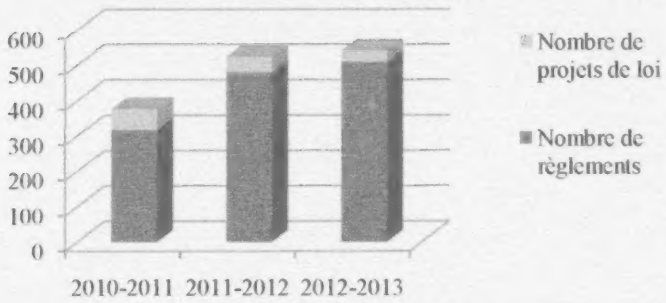

Il ne faut pas oublier que les projets de loi et les règlements sont rédigés en réponse à des demandes effectuées par le gouvernement. C'est pourquoi le nombre de dossiers de services législatifs a diminué de 9,6 p. 100 (291 dossiers) en 2012-2013 par rapport à 2011-2012. Le nombre d'heures consacrées à ces dossiers a diminué aussi en 2012-2013, mais l'étendue et la complexité des dossiers de rédaction législative ont augmenté considérablement, ce qui a entraîné une augmentation du temps consacré à chaque dossier.

Tendances relatives aux dossiers de rédaction législative

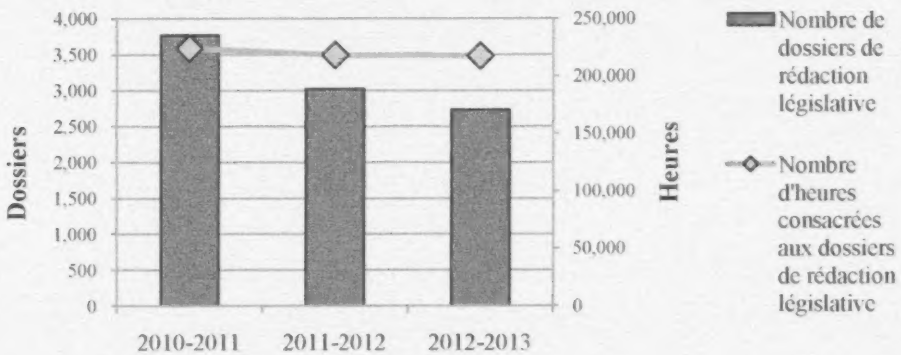

Le Ministère suit aussi les tendances des activités de consultation juridique et de contentieux et les résultats des efforts qu'il déploie pour améliorer l'efficience de ses services. La demande de services de consultation juridique a diminué en 2012-2013. Après des augmentations régulières depuis 2008-2009, le nombre de dossiers de consultation a diminué légèrement entre 2011-2012 et 2012-2013, soit de 0,3 p. 100 (139 dossiers). Le niveau d'effort consacré aux dossiers de consultation a aussi diminué : le Ministère a consacré aux services de consultation (78 324 heures) 5,39 p. 100 d'heures de moins qu'en 2011-2012.

Tendances relatives aux dossiers de consultation

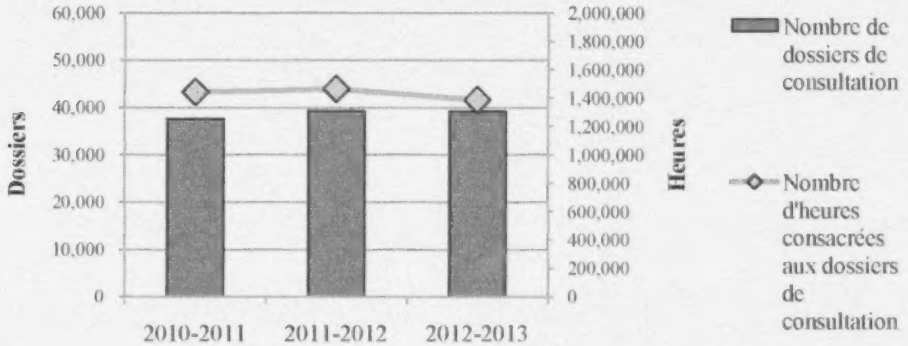

La tendance à la hausse du nombre des dossiers de contentieux s'est maintenue : il a augmenté de 6,2 p. 100 (2 910 dossiers) en 2012-2013 par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, le Ministère a pu réduire le nombre d'heures en appliquant plusieurs mesures d'efficience. Le nombre d'heures consacrées aux dossiers de contentieux a diminué de 2 p. 100 (35 754 heures) en 2012-2013.

Tendances relatives aux dossiers de contentieux

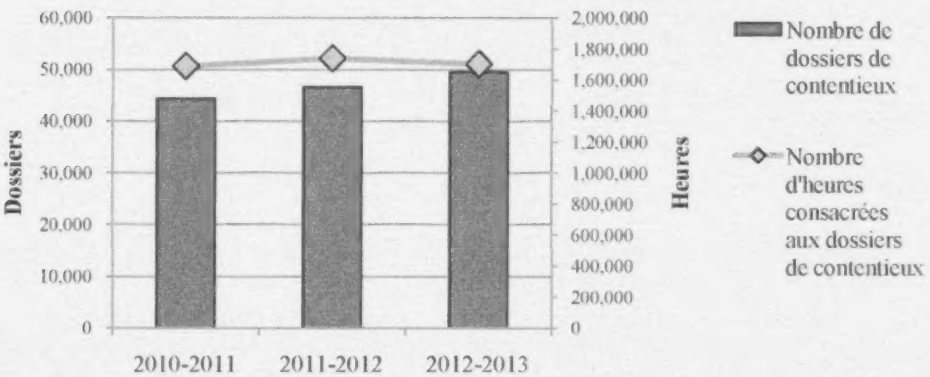

D'après le Cycle II de l'Enquête sur la satisfaction des clients du ministère de la Justice du Canada (ESC),[xc] la satisfaction des clients par rapport à la « qualité globale des services juridiques fournis » a atteint 8,4 sur une échelle de 10.

Les résultats de l'ESC sur le rendement par rapport aux normes de service ont varié de 7,3 (±0,1) à 9,3 (0,0). Bien que les résultats par rapport à quatre normes de service aient dépassé l'objectif de 8,0, quatre autres sont demeurés à court de l'objectif, les résultats ayant oscillé entre 7,8 et 7,9 dans les volets de la rapidité, de la résolution immédiate des différends et de l'implication des clients dans l'élaboration de la stratégie.

En réponse aux résultats de l'ESC, le Ministère a adopté un plan d'action à trois volets axé sur l'efficience et la rentabilité de la prestation des services juridiques. Ce plan comprend l'établissement de mesures de rendement et de seuils, l'amélioration de la présélection et de la priorisation des demandes de services de consultation juridique de la part des clients, et l'application des principes de la gestion de projet dans le cadre des services juridiques.

Pour compléter ce plan d'action, le Ministère a consulté les clients pour connaître leur satisfaction par rapport aux normes de service et à la qualité des services juridiques. Il a offert une formation aux représentants des autres ministères fédéraux pour améliorer la connaissance qu'ont les clients des processus législatifs et des questions de contentieux, a redoublé d'efforts pour résoudre rapidement les différends et a fait participer les clients à l'élaboration de stratégies. De plus, le Ministère a établi des lignes directrices, des listes de contrôle et des normes internes; a offert de la formation interne sur la rédaction législative et a augmenté l'utilisation de parajuristes partout au Ministère. En réponse à la vérification des services législatifs,[xci] le Ministère travaille actuellement à améliorer l'application de principes de gestion de projet qui tiennent compte des besoins particuliers des services de rédaction législative.

Afin d'améliorer la rapidité des services juridiques, le Ministère a mis sur pied un projet pilote qui a réussi à réduire le nombre d'heures consacrées aux demandes d'autorisation non complexes de la part des demandeurs d'asile. Au cours de la première année, 90 % des dossiers ont été complétés en 12 heures ou moins, ce qui représente une amélioration importante par rapport aux résultats antérieurs. Le nombre moyen d'heures par dossier est tombé de quelque 12 heures à moins de 8 heures, sans avoir de répercussions négatives sur le taux de succès du gouvernement devant les tribunaux. Cette initiative a entraîné des réductions de 700 000 $ en un an. S'inspirant de la réussite du projet, le Ministère explorera avec ses clients la possibilité d'étendre cette initiative d'analyse comparative à d'autres dossiers et activités.

L'évaluation suivante s'est déroulée en 2012-2013 :

- Évaluation des services du droit fiscal[xcii] (2013)

Le Ministère a élaboré et mis sur pied un plan d'action[xciii] pour répondre aux recommandations de cette évaluation pour faire en sorte que le ministère de la Justice offre des services juridiques de haute qualité.

Programme C1 : Services internes

Description du programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui répondent aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services

juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières (en millions de dollars)

Total des dépenses budgétaires (Budget principal des dépenses) 2012-2013	Dépenses prévues 2012–2013	Autorisations totales (pouvant être utilisées) 2012-2013	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013	Écart 2012–13
91,6	129,0	175,5	161,5	(32,5)

Ressources humaines (ETP)

Prévues 2012–2013	Réelles 2012–2013	Écart 2012–2013
1 244	1 119	125

Analyse du rendement et leçons retenues

Les services internes ont réussi à soutenir les deux résultats stratégiques du Ministère dans un contexte de restrictions budgétaires et de changement organisationnel. En 2012-2013, le ministère de la Justice a modernisé ses opérations pour concentrer ses efforts sur les mandats fondamentaux et les nouvelles manières de fonctionner, tout en préservant le système de justice du Canada. En vertu de la Stratégie de modernisation du ministère de la Justice, le Ministère a consolidé les services internes principaux pour réduire le dédoublement, optimiser la normalisation, et permettre une prestation plus efficiente de vastes fonctions intégrées. Ces mesures ont créé des variations entre les ressources humaines et financières prévues et réelles. Ci-après se trouvent quelques points saillants de ces initiatives.

Le ministère de la Justice a fait progresser le programme Information@Justice dans le but de moderniser ses pratiques d'information par l'adoption d'une norme numérique et de technologies de facilitation, reconnaissant ainsi que l'information doit être gérée tel un actif opérationnel intégré et partageable, dans le cadre d'un régime approprié de surveillance, de responsabilisation et de diligence raisonnable. De plus, il a prolongé la durée du projet d'amélioration du processus de recouvrement des coûts, axé sur l'établissement de normes ministérielles et de processus opérationnels communs de recouvrement des coûts dans la prestation des services juridiques.

Parallèlement, la Stratégie de gestion de l'effectif a guidé la démarche de gestion des ressources humaines. La Stratégie avait pour objet de fournir les renseignements, les outils et les ressources nécessaires pour soutenir les gestionnaires et les employés; surveiller les répercussions sur l'effectif et en faire rapport; et suivre le placement des employés touchés par les mesures de

réduction des coûts. Puisque l'équité en matière d'emploi est restée un principe directeur de la Stratégie de gestion de l'effectif, le Ministère a reçu une bonne évaluation et s'est classé premier sur 36 ministères et organismes pour la diversité et l'équité en matière d'emploi dans l'évaluation annuelle du Cadre de responsabilisation de gestion.

L'écart de 32,5 millions de dollars dans les programme des *Services internes* s'explique en grande partie par le fait que les dépenses prévues excluent l'autorisation de crédit net (estimée à 43,7 millions de dollars dans le RPP 2012-2013), qui permet au Ministère de dépenser les recettes découlant de la prestation de services juridiques à d'autres ministères et organismes fédéraux, alors que les dépenses réelles comprennent les autorisations de crédit net. Par la mise en œuvre du budget de 2012, le budget des services internes a aussi été réduit de 3,2 millions de dollars, une réduction contrebalancée par l'ajout de sommes reçues pour diverses initiatives qui ne figuraient pas dans les dépenses prévues.

Les évaluations effectuées dans le cadre du programme des *Services internes* incluent :

- L'évaluation du Système de gestion informelle des conflits[xciv] (2011)
- L'évaluation du Programme d'excellence pour les avocats[xcv] (2010)

Le Ministère intervient et prend des mesures en fonction des recommandations découlant des évaluations et autres données sur le rendement. L'une des sources d'information sur le rendement est le Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux[xcvi] (SAFF). Le SAFF de 2011 a soulevé une possibilité d'amélioration dans ses pratiques de gestion des ressources humaines. En réponse, le Ministère a mis en place son plan d'action du SAFF et continue de soutenir les plans élaborés par les unités organisationnelles. De plus, le Ministère a exercé un suivi des recommandations provenant des vérifications pour améliorer le mécanisme de contrôle à l'appui des factures et des recouvrements des clients par le projet d'amélioration du processus de recouvrement des coûts, qui permet au ministère de la Justice de mieux respecter les politiques actuelles du gouvernement du Canada.

La Stratégie fédérale de développement durable

Le ministère de la Justice participe à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et contribue à la cible Écologisation des opérations gouvernementales par programme des *Services internes*. Le Ministère contribue aux secteurs suivants du thème IV (Réduire l'empreinte environnementale – en commençant par le gouvernement) de la SFDD :

- Objectif en matière d'équipement électronique et électrique excédentaire
- Objectif en matière de réduction des unités d'impression
- Objectif en matière de consommation de papier
- Objectif par rapport aux réunions écologiques
- Objectif par rapport aux achats écologiques

Au cours de la seconde année de sa stratégie triennale de développement durable, le Ministère a réussi à atteindre la plupart des objectifs de la stratégie :

- Au cours de la seconde année, le Ministère a réussi à mettre en œuvre et à gérer son plan de traitement du matériel électronique et des déchets électroniques, ainsi que ses programmes de recyclage des piles dans la Région de la capitale nationale et les bureaux régionaux.
- Une stratégie de gestion des unités d'impression a pris fin le 31 mars 2013. Au cours des deux dernières années, environ 1 400 unités d'impression ont été retirées du Ministère. Le stock d'unités d'impression se chiffre désormais à 480 appareils, ce qui correspond au ratio de huit employés de bureau par unité d'impression.
- En réduisant le volume total de papier acheté pendant l'exercice 2012-2013, le Ministère a atteint sa cible de réduction du volume de papier à la fin du 31 mars 2013.
- Le *Guide des réunions et événements écologiques* du Ministère, qui soutient l'organisation de réunions observant les principes de développement durable, a été adopté par les employés.
- Les pratiques optimales et les processus de gestion d'achats écologiques continuent d'être encouragés et mis en œuvre.

De plus, les unités de services juridiques du Ministère ont continué d'employer les listes de contrôle en ce qui a trait aux facteurs du développement durable qui éclairent leurs conseils juridiques par rapport aux divers domaines du droit. D'autres initiatives ont pour but d'augmenter la capacité de vidéoconférence du Ministère afin de réduire les déplacements. Enfin, le Ministère a adopté la Stratégie numérique pluriannuelle Information@Justice, qui soutient une transformation du mode de travail des employés.

Pour de plus amples détails sur les activités du Ministère en matière d'écologisation des opérations gouvernementales, veuillez consulter la liste des tableaux de renseignements supplémentaires dans la section III.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle

Ministère de la Justice Canada État condensé des opérations et situation financière nette ministérielle (non-vérifié) Pour l'année se terminant le 31 mars 2013 (en milliers de dollars)					
	Résultats prévus 2012-2013	**Résultats réels 2012-2013**	**Résultats réels 2011-2012**	**Variation en dollars (résultats réels contre résultats prévus 2012-2013)**	**Variation en dollars (résultats réels 2012-2013 contre résultats réels 2011-2012)**
Dépenses totales	1 151 417	1 109 399	1 121 201	(42 018)	(11 802)
Total des recettes	363 495	340 815	355 897	(22 680)	(15 082)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	787 922	768 584	772 751	(19 338)	(4 147)
Situation financière nette du Ministère	(85 066)	(79 236)	(85 410)	(5 830)	(6 174)

État condensé de la situation financière

Ministère de la Justice Canada État condensé de la situation financière (non-vérifié) Au 31 mars 2013 (en milliers de dollars)			
	2012–2013	**2011–2012**	**Variation en dollars**
Montant total net des passifs	551 048	602 341	(51 293)
Total des actifs financiers nets	421 426	465 277	(43 851)
Dette nette du Ministère	129 622	137 064	(7 442)
Total des actifs non financiers	50 386	51 654	(1 268)
Situation financière nette du Ministère	(79 236)	(85 410)	(6 174)

États financiers

Tableaux et graphiques des points saillants financiers

L'actif total se situait autour de 472 millions de dollars à la fin de 2012-2013, soit une diminution de 8,7 p. 100 par rapport à l'année précédente. Le montant à recevoir du Trésor public représente 83 p. 100 de l'actif total, à environ 395 millions de dollars. Les immobilisations corporelles représentaient environ 50 millions de dollars ou 11 p. 100 de l'actif total, alors que les comptes débiteurs et les avances représentaient environ 26 millions de dollars ou 6 p. 100 de l'actif total.

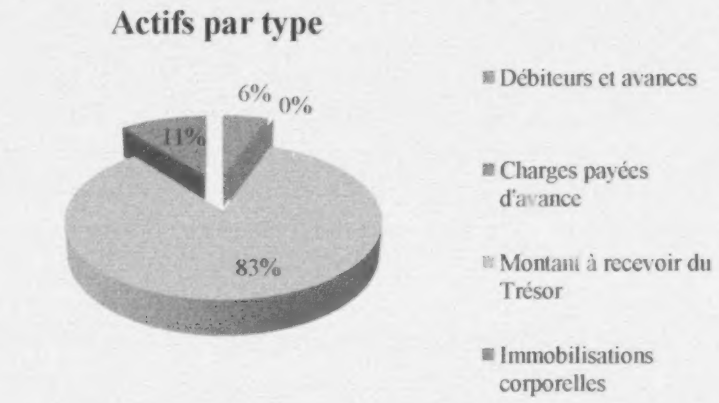

Le passif total atteignait 551 millions de dollars à la fin de 2012-2013, soit une diminution de 8,5 p. 100 par rapport à l'année précédente. Les paiements de transfert payables formaient la principale partie du passif, soit 375 millions de dollars ou 68 p. 100 du passif total, une diminution de 12,8 p. 100 par rapport à l'année précédente.

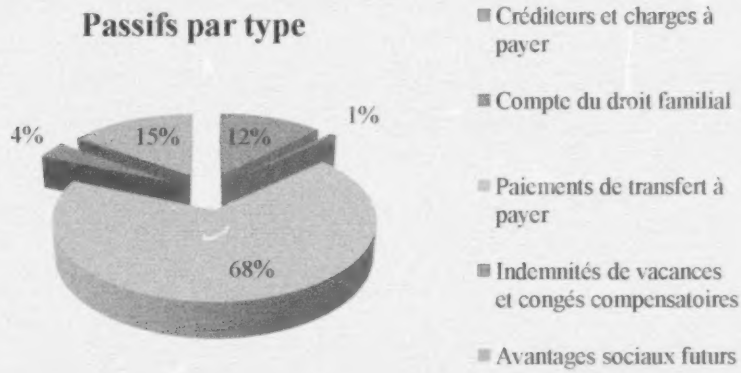

Les dépenses totales du Ministère ont atteint 1 109 millions de dollars en 2012-2013. De cette somme, 479 millions de dollars, ou 43 p. 100 des fonds, ont été consacrés au *Programme des services juridiques au gouvernement*, tandis que la *Gestion responsable du cadre juridique canadien* a représenté 459 millions de dollars, ou 42 p. 100 du total des dépenses.

Dépenses par programme

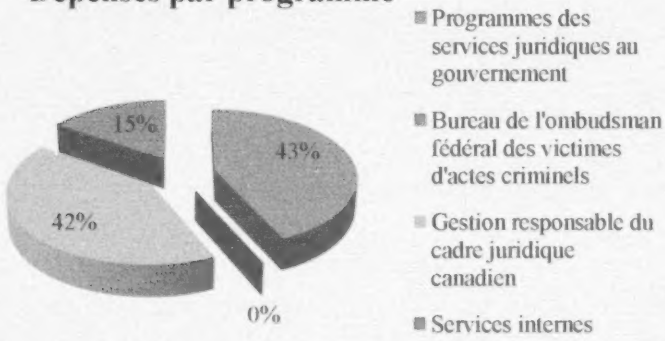

Les revenus nets du Ministère ont atteint 341 millions de dollars en 2012-2013, et la majorité des revenus (96 p. 100) provenait surtout de la prestation de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative. Les autres recettes tirées des frais de gestion et d'administration des programmes du droit de la famille représentaient 2 p. 100 des recettes nettes du Ministère, et les recettes tirées des services communs, un autre 2 p. 100. Le revenu net du Ministère a diminué de 4,2 p. 100 par rapport à 2011-2012.

Recettes par type

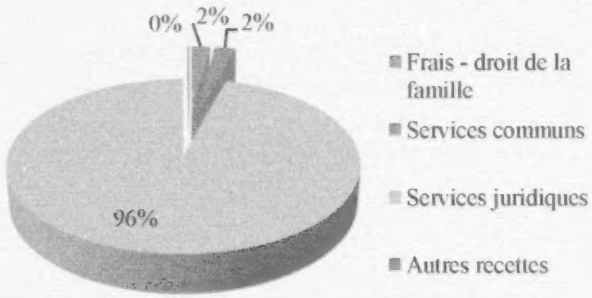

Les états financiers du Ministère peuvent être consultés sur le site Web du ministère de la Justice.[xcvii]

Tableaux supplémentaires

Tous les tableaux électroniques de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2012-2013* se trouvent sur le site Web du ministère de la Justice du Canada.[xcviii]

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Écologisation des opérations gouvernementales
- Initiatives horizontales
- Vérifications internes et évaluations
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes
- Sources de revenus disponibles et non disponibles
- Rapport sur les frais d'utilisation

Rapport sur les dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans son rapport intitulé *Dépenses fiscales et évaluations*[xcix]. Les mesures fiscales présentées dans le rapport relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances.

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Renseignements généraux :
Direction des communications
Téléphone : 613-957-4222
ATME : 613-992-4556
Télécopieur : 613-954-0811

Renseignements pour la presse :
Direction des communications
Téléphone : 613-957-4207
Télécopieur : 613-954-0811

Renseignements supplémentaires

Les renseignements suivants sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice :

- Système de justice du Canada[c]
- Lois et règlements codifiés du Canada[ci]
- Carrières au ministère de la Justice[cii]
- Organigramme du ministère de la Justice[ciii]
- Principales réalisations[civ]
- Publications clés[cv]

NOTES FINALES

---

[i] Ministère de la Justice Canada, http://canada.justice.gc.ca/fra/index.html

[ii] Ministère de la Justice Canada, *Ministre de la Justice et procureur général du Canada*, http://canada.justice.gc.ca/fra/mpg-mag/index.html

[iii] *Loi sur le ministère de la Justice*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[iv] Ministère de la Justice Canada, *Rapport sur les plans et priorités 2012-2013*, http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2012-2013/inst/jus/jus00-fra.asp

[v] Statistique Canada, *La victimisation criminelle au Canada, 2009*, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm

[vi] *Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada*, http://parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?billId=5383493

[vii] *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/y-1.5/

[viii] *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?billId=5120829&Mode=1&View=7&Language=F

[ix] Ministère de la Justice Canada, *Fonds du système de justice pour les jeunes*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/jj-yj/index.html

[x] Gouvernement du Canada, *Stratégie nationale antidrogue*, http://www.strategienationaleantidrogue.gc.ca/

[xi] Ministère de la Justice Canada, *Le gouvernement du Canada prend des mesures concrètes concernant les femmes autochtones disparues et assassinées*, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2010/doc_32560.html

[xii] Ministère de la Justice Canada, *Fiche d'information : Les centres d'appui aux enfants*, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2012/doc_32735.html

[xiii] Ministère de la Justice Canada, *Aide financière d'urgence pour les Canadiens victimes d'actes criminels à l'étranger*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/fond-fund/etranger-abroad.html

[xiv] Ministère de la Justice Canada, *Victimes*, http://www.justice.gc.ca/fra/jp-cj/victimes-victims/

[xv] Ministère de la Justice Canada, *Fiche d'information : Stratégie fédérale d'aide aux victimes et Fonds d'aide aux victimes*, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2013/doc_32830.html

[xvi] Ministère de la Justice Canada, *Le gouvernement du canada lance la semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels*, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2012/doc_32726.html

[xvii] Ministère de la Justice Canada, *Normes de service*, http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/service.html

[xviii] Centre des nouvelles du Canada, *Les projets du Bas-Churchill*, http://news.gc.ca/web/article-fra.do?nid=710339

[xix] Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones*, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ/STAGING/texte-text/ffaed1_1100100033502_fra.pdf

[xx] Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, *Revendications particulières : La justice, enfin*, http://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1100100030516/1100100030517

[xxi] Le Plan d'action économique du Canada, *Plan d'action conjoint du Conseil de coopération en matière de réglementation*, http://actionplan.gc.ca/fr/page/rcc-ccr/plan-daction-conjoint-du-conseil-de-cooperation

[xxii] Le Plan d'action économique du Canada, *Par-delà la frontière*, http://actionplan.gc.ca/fr/content/dela-la-frontiere

[xxiii] *Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/M-1.5/

[xxiv] *Loi sur le contrôle des dépenses*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/E-15.5/page-1.html

[xxv] *Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaules*, http://www.parl.gc.ca/legisinfo/BillDetails.aspx?billId=5188309&Mode=1&Language=F

[xxvi] *Code criminel*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-46/

[xxvii] *Loi sur les armes à feu*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-11.6/

[xxviii] Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Cadre pangouvernemental*, http://publiservice.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx

[xxix] *Ibid.*

[xxx] *Ibid.*

[xxxi] Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, *Comptes publics du Canada*, http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html.

[xxxii] Agence canadienne d'évaluation environnementale, *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*, http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=B3186435-1 ,

[xxxiii] Ministère de la Justice Canada, *Développement durable*, http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/dd-sd/index.html

[xxxiv] Environnement Canada, *Planifier un avenir durable – Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada*, http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1

[xxxv] *Appui du public à l'aide juridique et confiance du public dans le système de justice (2011)*, http://epe.lac-bac.gc.ca/003/008/099/003008-disclaimer.html?orig=/100/200/301/pwgsc-tpsgc/por-ef/justice_canada/2011/118-10-f/sommaire.doc

[xxxvi] *Ibid.*

[xxxvii] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation de programmes*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/index.html

[xxxviii] *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/Y-1.5/index.html

[xxxix] Ministère de la Justice Canada, *Fiche d'information : Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2011/doc_32637.html

[xl] Ministère de la Justice Canada, *Fiche d'information : Principales réalisations*, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2013/doc_32844.html

[xli] Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), *Programme de déclaration uniforme de la criminalité*, http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SurvId=3302&SurvVer=0&InstaId=15093&InstaVer=6&SDDS=3302&lang=fr&db=imdb&adm=8&dis=2

[xlii] Statistique Canada, *Enquête sociale générale, 2009*, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm

[xliii] Statistique Canada, *La victimisation criminelle au Canada, 2009*, http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11340-fra.htm

[xliv] Ministère de la Justice Canada, *Fiche d'information : Stratégie fédérale d'aide aux victimes et Fonds d'aide aux victimes*, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2012/doc_32771.html

[xlv] *Ibid.*

[xlvi] Ministère de la Justice Canada, *Programme de financement des services de justice pour les jeunes*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/pfsjj-yjsfp.html

[xlvii] Ministère de la Justice Canada, *Fonds du système de justice pour les jeunes*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/jp-cj/jj-yj/index.html

[xlviii] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation de la Stratégie nationale antidrogue*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/sna-nas/

[xlix] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation des volets de financement de l'Initiative de justice pour les jeunes*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/11/vfijj-yjifc/index.html

[l] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/11/sfv-fvs/index.html

[li] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation formative de la Stratégie nationale antidrogue*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/10/snaef-nasie/index.html

[lii] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation sommative du Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/09/pfttt-dtcfp/index.html

[liii] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes, Réponse de la direction et plan d'action*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/11/sfv-fvs/pard-mrap.html

[liv] Conformément à l'examen des dossiers du Ministère.

[lv] *Ibid.*

[lvi] Ministère de la Justice Canada, *Fonds de soutien des familles –Initiatives en matière de justice familiale*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/famil/vidf-fjic.html

[lvii] Ministère de la Justice Canada, *Initiative de lutte contre la violence familiale*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/fa-fc/index.html

[lviii] Publications du gouvernement du Canada, *Guide à l'intention des policiers et des procureurs de la Couronne sur le harcèlement criminel*, http://publications.gc.ca/site/fra/428440/publication.html

[lix] Ministère de la Justice Canada, *Faire des plans – Guide sur les arrangements parentaux après la séparation ou le divorce : comment protéger vos enfants*, http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/parent/fdp-mp/index.html

[lx] Ministère de la Justice Canada, *Liste de vérification pour les plans parentaux*, http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/parent/lvppp-ppc/index.html

[lxi] Ministère de la Justice Canada, *Échantillon de clauses pour un plan parental*, http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/parent/ecppp-ppt/index.html

[lxii] Ministère de la Justice Canada, *Services de justice familiale*, http://www.justice.gc.ca/fra/df-fl/sjf-fjs/index.html

[lxiii] Jurisource.ca, http://jurisource.ca/

[lxiv] Ministère de la Justice Canada, *Programme d'aide juridique*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/aide-aid.html

[lxv] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation des ententes de service relatives à l'accès à la justice*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/sja-ajs/index.html

[lxvi] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation de l'Initiative d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/edlo-bolc/index.html

[lxvii] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation du Fonds de la* Loi sur les contraventions *pour la mise en œuvre des obligations linguistiques*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/olc-loc/index.html

[lxviii] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation du Programme d'aide juridique*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/paj-lap/index.html

[lxix] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation du Programme juridique de partenariats et d'innovation*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/pjpi-jpip/index.html

[lxx] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation de la* Loi sur les contraventions, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/10/lc-ca/index.html

[lxxi] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation des ententes de service relatives à l'accès à la justice*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/sja-ajs/index.html

[lxxii] Ministère de la Justice Canada, *Réponse de la direction et plan d'action*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/12/sja-ajs/pard-mrap.html

[lxxiii] Ministère de la Justice Canada, *Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/sjp-jsp/lo-ol/index.html

[lxxiv] Ministère de la Justice Canada, *Stratégie de la justice applicable aux Autochtones*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/index.html

[lxxv] Ministère de la Justice Canada, *Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/gouv-gov/apc-acp/index.html

[lxxvi] Conformément à l'examen des dossiers du Ministère.

[lxxvii] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/13/paa-acp/

[lxxviii] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/11/sja-ajs/index.html

[lxxix] Ministère de la Justice Canada, *Stratégie de la justice applicable aux Autochtones : évaluation de mi-mandat*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/10/sja-ajs/index.html

[lxxx] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/13/paa-acp/

[lxxxi] Ministère de la Justice Canada, *Réponse de la direction et plan d'action*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/13/paa-acp/pard-mrap.html

[lxxxii] Ministère de la Justice Canada, *Fonds de renforcement des capacités*, http://www.justice.gc.ca/fra/fina-fund/fca-acf/sja-ajs/fc-cf/index.html

[lxxxiii] *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-44.6/

[lxxxiv] Ministère de la Justice Canada, *Guide des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/guide/secn.html

[lxxxv] Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, http://www.victimesdabord.gc.ca/index.html

[lxxxvi] *Loi sur le ministère de la Justice*, http://laws.justice.gc.ca/fra/lois/J-2/

[lxxxvii] *Loi sur les textes réglementaires*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-22/

[lxxxviii] *Charte canadienne des droits et libertés*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html

[lxxxix] Ministère de la Justice Canada, *Rapport sur les plans et priorités 2012-2013*, http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2012-2013/inst/jus/jus00-fra.asp

[xc] Ministère de la Justice Canada, *Enquête sur la satisfaction des clients*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2012/sur/cycleii.html

[xci] Ministère de la Justice Canada, *Vérification des services législatifs (Services rédactionnels et services de révision législative)*, http://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/ver-aud/2012/vsl-als/03.html

[xcii] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation du Portefeuille des services du droit fiscal*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/2012/sur/cycleii.html

[xciii] Ministère de la Justice Canada, *Réponse de la direction et plan d'action*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/13/sdf-tls/rdpa-mrap.html

[xciv] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation du système de gestion informelle des conflits*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/11/sgice-icms/index.html

[xcv] Ministère de la Justice Canada, *Évaluation du Programme d'excellence pour les avocats*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/eval/rap-rep/10/pea-lep/index.html

[xcvi] Secrétariat du Conseil Trésor du Canada, *Édition 2011 du sondage auprès des fonctionnaires fédéraux*, http://www.tbs-sct.gc.ca/pses-saff/2011/introduction-fra.asp

[xcvii] Ministère de la Justice Canada, *Rapports ministériels sur le rendement*, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/pm-cp/rr-dpr/index.html

[xcviii] *Ibid.*

[xcix] Ministère des Finances Canada, *Dépenses fiscales du gouvernement du Canada*, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp

[c] Ministère de la Justice Canada, *Au sujet du système de justice du Canada*, http://canada.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/just/

[ci] Ministère de la Justice Canada, *Site Web de la législation (Justice)*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/index.html

[cii] Ministère de la Justice Canada, *Carrière et programmes de stages*, http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/recru/index.html

[ciii] Ministère de la Justice Canada, *Organisation du ministère de la Justice*, http://www.justice.gc.ca/fra/apd-abt/org.html

[civ] Ministère de la Justice Canada, *Fiche d'information – principales réalisations*, http://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/cp-nr/2013/doc_32844.html

[cv] Ministère de la Justice du Canada, *Rapports et publications*, http://canada.justice.gc.ca/fra/pr-rp/index.html